

R E M E R C I E M E N T S

**Le Cercle d'apprentissage : activités pédagogiques sur les
Premières nations au Canada, destinées aux jeunes de 12 à 14 ans**

La recherche et la rédaction ont été effectuées par Harvey McCue et associés pour Affaires indiennes et du Nord Canada. L'adaptation française a été réalisée par Diane Auger.

Nous tenons à remercier sincèrement :

La Confédération des centres éducatifs et culturels des Premières nations
L'Association nationale des centres d'amitié autochtones

Artiste :

Laura Budgell

Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien
Ottawa, 2006
www.ainc-inac.gc.ca

QS-6127-002-FF-A3
N° de catalogue R72-278/3-2005F
ISBN 0-662-70748-6
© Ministre des Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada

This publication is also available
in English under the title:

**The Learning Circle: Classroom Activities
on First Nations in Canada —
Ages 12 to 14**

T A B L E D E S M A T I È R E S

INTRODUCTION	1
UNITÉ 1 – LES MEMBRES DES PREMIÈRES NATIONS EN MILIEU URBAIN	3
UNITÉ 2 – LA SIGNIFICATION DES NOMS	8
UNITÉ 3 – LES ORGANISATIONS DES PREMIÈRES NATIONS	12
UNITÉ 4 – LA CHASSE ET LE PIÉGEAGE	18
UNITÉ 5 – LES PENSIONNATS	30
UNITÉ 6 – LES TRAITÉS DES INDIENS	36
UNITÉ 7 – L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES PREMIÈRES NATIONS	43
SOURCES DE RÉFÉRENCE	51
CENTRES ÉDUCATIFS ET CULTURELS	58
CENTRES D'AMITIÉ	64

INTRODUCTION

Le Cercle d'apprentissage a été préparé dans le but de répondre au besoin croissant des enseignants canadiens en matière d'activités éducatives sur les Premières nations. Il s'agit du troisième d'une série de trois manuels sur les Premières nations au Canada.

Les renseignements contenus dans le présent cahier d'activités ne s'appliquent pas nécessairement à toutes les Premières nations puisqu'elles possèdent des cultures diverses. Pour en apprendre davantage sur certaines d'entre elles ou pour obtenir de l'aide dans le cadre de ces activités éducatives, les enseignants sont invités à communiquer avec les sages autochtones, les centres culturels et éducatifs ou les centres d'amitié de leur région. À la fin de ce cahier, on peut trouver des adresses et des numéros de téléphone d'organismes locaux.

Les renseignements contenus dans **Le Cercle d'apprentissage** sont divisés en unités thématiques, elles-mêmes subdivisées en plusieurs activités d'apprentissage. Les unités ont été conçues de façon à fournir aux enseignants et aux élèves des exercices simples mais efficaces ainsi que des projets et des activités qui stimuleront le désir des élèves d'en apprendre davantage sur les Premières nations. Les enseignants peuvent utiliser certains exercices comme des leçons indépendantes sur des thèmes reliés aux Premières nations ou les intégrer aux leçons qui existent déjà dans les programmes sur les peuples autochtones.

La plupart des exercices contenus dans **Le Cercle d'apprentissage** peuvent être effectués en une seule période. D'autres, cependant, devront être échelonnés sur plusieurs périodes, voire sur plusieurs jours ou plusieurs semaines.

Notons au passage que plusieurs unités contenues dans ce manuel comprennent des activités qui ont été conçues pour des écoles situées près ou au sein de collectivités des Premières nations.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES PREMIÈRES NATIONS

De nombreux chercheurs affirment que l'Amérique du Nord était habitée il y a quelque 30 000 ans et peut-être même avant, ce que les recherches archéologiques viennent confirmer. Toutefois, les données de plus en plus nombreuses publiées à ce sujet amènent certains chercheurs à penser qu'on devrait modifier cette date.

Plusieurs Premières nations revendiquent le statut de premiers arrivants en Amérique du Nord. La plupart des histoires sur l'origine et la naissance des sociétés des Premières nations appuient la croyance selon laquelle ces dernières vivent en Amérique du Nord depuis des temps immémoriaux.

Le terme **Première nation** est entré dans l'usage dans les années 1970 pour remplacer le mot **Indien**, que plusieurs considéraient comme offensant. Même si **Première nation** est couramment utilisé, il n'existe aucune définition juridique de ce terme contrairement à **Indien**, qu'on utilise encore pour décrire un des trois groupes de personnes reconnus dans la **Loi constitutionnelle de 1982** comme autochtones. Les deux autres groupes sont les Métis et les Inuit.

Les Premières nations au Canada vivent dans six principales régions culturelles. D'est en ouest, on trouve les Premières nations des régions boisées, les Premières nations iroquoises du Sud-Est de l'Ontario, les Premières nations des Plaines, celles du Plateau, celles de la côte du Pacifique et celles des bassins des fleuves Mackenzie et Yukon.

Chaque Première nation possède sa propre culture, sa propre langue et sa propre histoire. La présence collective de toutes ces Premières nations en Amérique du Nord ne diminue en rien le caractère distinct de leurs cultures, tout comme la coexistence de plusieurs nations en Europe n'atténue pas la distinction culturelle entre, par exemple, les Polonais et les Italiens. L'habitude de représenter les Premières nations comme un groupe homogène a pour effet de plonger dans l'ombre le caractère riche et unique des traditions que chacune d'entre elles a établies et enrichies au fil des ans.

Aujourd'hui, les cultures et les langues des Premières nations conservent leur caractère distinct. Comme c'est le cas pour d'autres nations du monde, l'identité culturelle de nombreuses Premières nations contemporaines résulte d'une longue série d'influences, certaines nées d'événements pacifiques, d'autres, de conflits. Certaines Premières nations se sont jointes à d'autres Premières nations, certaines ont simplement été assimilées avec le temps par des Premières nations plus populeuses et, enfin, d'autres ont complètement disparu. Les cultures et les langues d'aujourd'hui sont le fruit de processus complexes, vieux de plusieurs siècles, qui ont fait évoluer la plupart sinon l'ensemble des cultures présentes sur la planète.

Bien qu'il existe de nombreuses différences entre les Premières nations, ces dernières ont aussi des points en commun. Par exemple, les Premières nations dépendaient de la terre pour leur survie et leur prospérité. Toutes les Premières nations pratiquaient la cueillette et la chasse. Certaines étaient également agricultrices. Les Premières nations n'existeraient plus aujourd'hui si elles n'avaient pas eu d'habiletés pour la chasse, la pêche et la récolte de produits alimentaires et médicinaux ainsi qu'une profonde connaissance de ces domaines.

Soulignons en outre que toutes les Premières nations vivaient dans des sociétés organisées qui possédaient leur propre gouvernement, leur propre religion et leurs propres institutions sociales et économiques. Les personnes, les familles et les groupes plus importants, comme les clans, les tribus et les nations, avaient convenu de nombreuses valeurs sociales, politiques et économiques, qui régissaient leur comportement.

Le commerce constituait un autre point en commun. Toutes les Premières nations au Canada et en Amérique du Nord se livraient au commerce d'un bout à l'autre du continent. Ces échanges ont contribué à la croissance et au développement de leurs cultures. Ils ont également permis à un bon nombre de Premières nations de participer au commerce des fourrures avec les marchands européens en tant que partenaires compétitifs et efficaces.

UNITÉ 1

LES MEMBRES DES PREMIÈRES NATIONS EN MILIEU URBAIN

IDÉE PRINCIPALE

Ce ne sont pas tous les membres des Premières nations qui vivent dans des collectivités ou des réserves. Plusieurs demeurent dans des villes, un peu partout au Canada.

OBJECTIF

- Sensibiliser les élèves aux défis que doivent relever les membres des Premières nations qui vivent en milieu urbain.

INFORMATION POUR L'ENSEIGNANT

Plus de 40 p. 100 des Indiens inscrits au Canada vivent en milieu urbain, que ce soit dans une petite municipalité, une ville de taille moyenne, comme Trois-Rivières, Chicoutimi, Sherbrooke ou Halifax, ou encore dans une vaste région métropolitaine, comme celle de Montréal, celle de Toronto ou celle de Vancouver. Dans certaines grandes villes, comme Winnipeg, Regina ou Edmonton, les membres des Premières nations représentent un important pourcentage de la population du centre-ville.

Depuis qu'il existe des communautés urbaines au Canada, les membres des Premières nations quittent leurs réserves et leurs collectivités traditionnelles pour aller s'y installer. Cependant, le virage vers la vie urbaine s'est amorcé au début des années 1950, immédiatement après la Deuxième Guerre mondiale. C'est à ce moment-là que plusieurs militaires membres des Premières nations ont déménagé dans des villes. Au cours de la décennie qui a suivi cette guerre, ces villes étaient en pleine expansion, tant du point de vue de la taille que du point de vue économique. Par la suite, des générations de membres des Premières nations ont vécu exclusivement hors des réserves. Toutefois, plusieurs autres membres sont retournés dans leur réserve après avoir vécu et travaillé pendant des mois et même des années en milieu urbain. C'est ainsi qu'un modèle de migration vers les réserves et à l'extérieur de celles-ci a été établi — un style de vie que choisissent encore aujourd'hui bon nombre de membres des Premières nations.

Nombreuses sont les raisons pour lesquelles certains membres des Premières nations continuent à vivre en milieu urbain. Depuis les 40 dernières années, les principales raisons sont pratiquement demeurées les mêmes : des possibilités d'emploi, l'accès à l'éducation, des logements plus accessibles et un style de vie différent.

En plus d'offrir de meilleures perspectives d'emploi, les villes ont toujours permis aux membres des Premières nations de poursuivre les études de base offertes par les écoles dans les réserves. Dans les collectivités des Premières nations, on trouve peu d'écoles secondaires ou de collèges et aucune université. Les jeunes membres des Premières nations qui souhaitent poursuivre leurs études doivent généralement s'installer dans une région urbaine pendant toute la durée de leurs études secondaires et postsecondaires.

Le style de vie en milieu urbain incite bon nombre de membres des Premières nations à quitter leur réserve. Peu de collectivités des Premières nations peuvent offrir les choix de consommation, les loisirs et les divertissements qu'on trouve dans la plupart des villes.

Il arrive aussi que les conditions matérielles dans les collectivités des Premières nations, comme le manque de logements, les logements inadéquats ou des terres trop petites, obligent les résidents à déménager en ville.

Ce ne sont pas tous les membres des Premières nations qui déménagent de façon définitive en milieu urbain. Les recherches effectuées sur les populations de membres des Premières nations en milieu urbain révèlent que plusieurs de ceux-ci font la navette entre la ville et leur collectivité traditionnelle. Ces recherches indiquent également que plusieurs membres des Premières nations vivant en milieu urbain, et ce, même temporairement, retournent souvent visiter leur collectivité traditionnelle la fin de semaine et pendant les vacances. Ainsi, ils conservent des liens étroits avec leur famille, leurs amis et leur foyer.

Peu importe les raisons qui ont amené certains membres des Premières nations à s'installer en ville, ce qui est sûr, c'est qu'ils y vivent de nombreux problèmes. Bien que l'écart soit de moins en moins grand, les jeunes des Premières nations ne sont généralement pas au même niveau que la population canadienne en général sur les plans de l'expérience de travail, des études et de la formation. Dénicher un emploi peut donc représenter tout un défi! Trouver un logement adéquat peut aussi se révéler un problème pour les familles ou les personnes qui n'ont pas d'emploi.

Dans de nombreuses villes, divers organismes offrent des programmes et des services aux membres des Premières nations qui ont de la difficulté à s'adapter au milieu urbain. Dans bon nombre de ces organismes, les employés sont également membres d'une Première nation. Les centres d'amitié, par exemple, offrent des programmes culturels ainsi que des services dans les domaines de la santé, de l'emploi et du logement. Au cours des 20 dernières années, ces centres sont devenus des organismes reconnus pour les membres des Premières nations vivant en milieu urbain. Dans certaines villes, des programmes municipaux ont été adaptés pour répondre aux besoins particuliers des membres des Premières nations, lorsque leur nombre le justifie. Ces centres, organismes et programmes visent à résoudre les difficultés que connaissent les membres des Premières nations vivant dans les quartiers défavorisés des villes, difficultés reliées entre autres au chômage, à la santé, au logement et aux autres facteurs sociaux.

De plus, au cours des 30 dernières années, on a aménagé plusieurs écoles primaires et secondaires dans différentes villes afin d'offrir un programme éducatif aux enfants et aux jeunes des Premières nations. Ces écoles mettent surtout l'accent sur la culture traditionnelle.

Le nombre important de membres des Premières nations dans certaines villes a soulevé la question de l'établissement de l'autonomie gouvernementale des Premières nations en milieu urbain. La Commission royale sur les peuples autochtones a d'ailleurs abordé cette question dans son rapport final.

ACTIVITÉS

1. QU'EST-CE QU'UN CENTRE D'AMITIÉ?

Il existe plus d'une centaine de centres d'amitié un peu partout au Canada et sept associations provinciales et territoriales de centres d'amitié (voir la section portant sur les centres d'amitié à la fin du présent cahier). Demandez aux élèves d'écrire au directeur d'un centre d'amitié de votre région afin d'obtenir des renseignements sur les programmes et les activités qu'on y offre. Voici certaines questions que pourraient poser les élèves :

- Quels sont les programmes qui sont offerts spécialement aux jeunes des Premières nations?
- Quelles sont les activités culturelles qui se déroulent au centre d'amitié?
- Combien de membres des Premières nations ce centre d'amitié sert-il?
- Le nombre de clients varie-t-il d'une année à l'autre?
- Quels liens existent entre le centre d'amitié et les organismes sociaux de la ville?

2. LA VISITE D'UN CENTRE D'AMITIÉ

S'il y a un centre d'amitié dans votre ville ou localité et que votre école peut y avoir accès assez facilement, organisez une visite. Vous pouvez commencer par dresser une liste des responsabilités des élèves relativement à l'organisation de la visite. Il faudrait entre autres communiquer avec le directeur du centre d'amitié, prévoir le genre de visite et préparer des questions. Parmi les autres responsabilités, il serait intéressant de faire un compte rendu de la visite dans un journal ou par l'entremise d'un rapport en se basant sur les commentaires des élèves. Ces derniers pourraient également prendre des photographies du centre, le filmer ou encore mener des entrevues qui seront publiées dans le site Web de votre école. Enfin, il serait important de remercier le directeur du centre et son personnel pour leur accueil. Bon nombre de Premières nations ont conservé la pratique traditionnelle d'offrir un cadeau en guise de remerciement pour ce qu'ils ont reçu, que ce soit des connaissances, la santé ou des marques de gentillesse et de générosité. Un simple cadeau confectionné à la main peut très bien convenir. Il s'agirait donc d'offrir au directeur et au personnel du centre un cadeau fabriqué par les élèves en guise de remerciement pour le temps et les efforts qui leur ont été consacrés.

S'il est impossible pour votre classe de visiter un centre d'amitié et qu'il y en a un dans votre ville ou localité, vous pouvez demander au directeur ou à un membre du personnel de ce centre de venir vous rendre visite. Les élèves pourraient être responsables de l'invitation. Vous pourriez organiser une discussion en classe afin de déterminer le but de la visite et évoquer ensuite ce motif dans l'invitation. Il pourrait simplement être question d'en apprendre le plus possible sur les programmes et les activités du centre d'amitié. Les élèves devraient préparer une liste de questions pour le visiteur. Étant donné que dans presque tous les centres d'amitié on traite les questions qui touchent les jeunes, les élèves de la classe pourraient mettre l'accent sur cet aspect. Enfin, à partir des ressources dont ils disposent, les élèves pourraient fabriquer un cadeau pour le visiteur.

3. LES PREMIÈRES NATIONS ET LES QUESTIONS URBAINES

À la suite de l'une ou l'autre des activités précédentes, organisez en classe une discussion sur la signification de la présence du centre d'amitié par rapport aux questions suivantes :

- l'intégration des Premières nations aux régions urbaines;
- l'importance de la culture aux yeux des Premières nations;
- les différences entre les collectivités des Premières nations et les villes, s'il y en a;
- les ressources autres que les centres d'amitié destinées aux membres des Premières nations qui vivent en région urbaine.

4. SEMBLABLES MAIS DIFFÉRENTS

Plusieurs villes où l'on trouve une importante population de membres des Premières nations offrent des programmes et des services à l'intention de ces derniers. Souvent, ces programmes et ces services relèvent de programmes et de services particuliers offerts par la ville. Les élèves peuvent écrire au directeur des services municipaux d'une quelconque grande ville et demander une liste des programmes destinés aux membres des Premières nations vivant en milieu urbain. Leur demande peut porter sur les thèmes suivants : le logement, l'emploi, l'aide sociale, les loisirs, la culture, la santé et les services juridiques.

Une fois que les élèves auront reçu l'information demandée et examiné les documents, menez une discussion en classe en insistant sur les raisons possibles pour lesquelles on a besoin de ces programmes et de ces services.

5. ÊTRE ÉTUDIANT

Chaque province possède une ou plusieurs universités offrant des programmes d'études des questions relatives aux Premières nations. Certaines de ces universités ont même des départements d'études autochtones. En général, dans ces institutions, on trouve un certain nombre d'étudiants des Premières nations venus prendre des cours et obtenir un diplôme de même qu'un club ou une association des étudiants des Premières nations. Afin que les élèves comprennent les difficultés qu'éprouvent certains étudiants des Premières nations lorsqu'ils doivent vivre dans une région urbaine pour poursuivre leurs études, demandez-leur de communiquer avec un club ou une association des étudiants des Premières nations. Si une université ou un collège est situé près de votre école, des étudiants des Premières nations pourraient venir vous rendre visite. Les élèves pourraient également correspondre avec des membres de l'association par la poste ou par courrier électronique. Voici certaines questions pouvant être posées à un jeune des Premières nations qui étudie loin de sa collectivité :

- Quel est le principal obstacle auquel vous avez dû faire face en milieu urbain?
- Comment vous y êtes-vous pris pour y faire face?
- Quelles sont les différences entre la ville et votre collectivité?
- Qu'est-ce qui vous manque le plus et pourquoi?
- Où souhaitez-vous vivre après vos études? Pourquoi?

6. LES ALLÉES ET VENUES

Comme on l'a mentionné précédemment, plusieurs membres des Premières nations font la navette entre la ville et leur collectivité. Menez en classe une discussion sur certaines des raisons qui pourraient expliquer ces migrations entre les villes et les collectivités. Incitez les élèves à mettre l'accent sur les questions telles que la culture, le logement, la langue, l'emploi, la famille et la terre.

Vous pourriez consulter l'**Encyclopédie du Canada** pour aider les élèves à comprendre l'importance des collectivités traditionnelles aux yeux des Premières nations ou pour obtenir des renseignements supplémentaires. Les élèves peuvent également utiliser Internet afin d'entrer en contact avec des Premières nations d'un peu partout au Canada. Vous pourrez obtenir de l'information sur un grand nombre d'entre elles par l'entremise des sites énumérés dans la section portant sur les sources de référence, à la fin du présent cahier.

UNITÉ 2

LA SIGNIFICATION DES NOMS

IDÉE PRINCIPALE

Avant les premiers contacts avec les Européens, toutes les Premières nations possédaient un nom qui leur permettait de s'identifier et d'identifier leurs voisins. Depuis, plusieurs noms ou termes ont été utilisés pour désigner les Premières nations et ont, en fait, effacé les nuances et les différences qui existaient entre elles.

OBJECTIFS

1. Savoir pourquoi on considère que le terme **Indien** ne devrait pas être utilisé pour désigner les membres des Premières nations.
2. En apprendre davantage sur certains noms traditionnels de plusieurs Premières nations.
3. Savoir ce que peuvent révéler les noms et les termes qui désignent certains groupes dans la société.

INFORMATION POUR L'ENSEIGNANT

Avant les premiers contacts avec les Européens, toutes les nations habitant les terres qui forment aujourd'hui le Canada avaient recours à des noms et à des termes dans leurs propres langues pour s'identifier et identifier les autres nations et tribus avec lesquelles elles pratiquaient le commerce ou partageaient les terres, ou contre lesquelles elles se battaient. Par exemple, les membres des nations ojibways, saulteurs et mississaugas se désignaient par le terme **Anishnabek**, c'est-à-dire « le peuple ». Les membres de la nation iroquoise se désignaient quant à eux par le terme **Haudenasaunee**. Sur la côte Est, les Malécites, lorsqu'ils parlaient d'eux-mêmes, utilisaient le terme **Welustuk**, qui signifie « le peuple de la rivière magnifique ». Les membres de la nation des Blackfoots s'appelaient **Siksika**. Sur la côte Ouest, les membres de la nation des Beavers s'identifiaient sous le terme **Dunneza**, qui signifie « le vrai peuple », alors que les membres de la nation des Gitskans utilisaient le terme **Gitsxan**, c'est-à-dire « le peuple de la Skeena ».

Chaque tribu et chaque nation possédaient un terme qui les différençait des autres tribus et nations avec lesquelles elles étaient régulièrement en contact.

Certains des noms de tribus qui existent encore aujourd'hui ont été donnés par les premiers explorateurs et commerçants, pour qui il était nécessaire de différencier les peuples avec qui ils interagissaient et pratiquaient le commerce. Incapables de parler avec les nombreuses tribus et nations qu'ils rencontraient au cours de leurs expéditions, les premiers Européens avaient recours à des mots dans leur propre langue pour nommer certaines d'entre elles. En fait, ils transposaient simplement les noms dans leur langue. C'est ainsi que **Odawa** est devenu « Ottawa » et **Mi'kmaq**, « Micmac ».

Par contre, d'autres noms de tribus et de nations n'ont pas changé. Ils ont conservé leur forme et leur prononciation traditionnelles.

Malgré leur grande diversité, les noms des Premières nations au Canada ont tous été peu à peu remplacés par le nom plus général que leur avaient donné les nouveaux venus, c'est-à-dire **Indien**. Ce terme, mal employé, vient du fait que Christophe Colomb se croyait en Inde lorsqu'il est arrivé dans les Caraïbes en 1492. Il a donc appelé **Indiens** les gens qu'il a rencontrés en premier, c'est-à-dire les Arawaks. Le terme **Indien** a pris racine et a été par la suite utilisé pour désigner les membres des Premières nations pendant des siècles, dans toute l'Amérique du Nord.

Au cours des siècles passés, l'usage constant du terme **Indien** a contribué à plonger dans l'ombre la richesse et la diversité culturelles, politiques et historiques des Premières nations au Canada. Il a également fait en sorte que l'idée fautive selon laquelle les Premières nations sont homogènes se répande au Canada.

Dans les années 1960, le terme **Indien** est devenu péjoratif pour de nombreuses Premières nations en raison des stéréotypes négatifs qu'ont véhiculés les films et les médias. Avec le temps, de nouveaux noms et de nouveaux termes, comme **Première nation**, ont peu à peu remplacé le terme **Indien**.

Parmi ces nouveaux termes, on retrouve entre autres **Autochtone**. Même si de nombreuses personnes estiment que ces termes ont une connotation moins péjorative que le terme **Indien**, il n'existe pas de consensus entre les Premières nations à leur sujet. D'autres termes, comme **Amérindien**, sont aussi apparus.

Aujourd'hui, il n'existe pas de terme unique accepté par tous. Cependant, à part quelques exceptions, les Premières nations, lorsqu'elles parlent d'elles-mêmes en tant que groupe individuel, utilisent les termes suivants : **Première nation** ou **Premières nations**, **peuple autochtone**, **Autochtones** ainsi qu'**Indiens**.

ACTIVITÉS

1. LES NOMS TRADITIONNELS

Pour les élèves qui font une recherche sur les noms traditionnels des Premières nations et leurs traductions, l'**Encyclopédie du Canada** et Internet s'avèrent deux sources importantes de renseignements. Une bonne façon d'inciter les élèves à acquérir des connaissances sur les différents noms de tribus et de nations est de leur demander de consulter ces deux sources pour y examiner la signification des noms qu'ils auront choisis parmi les suivants :

Abénaki	Assiniboine
Carrier	Chipewyan
Cri	Innu
Kootenay	Malécite (Maliseet)
Micmac (Mi'kmaq)	Onondaga
Siksika	Slavey

Dans l'**Encyclopédie du Canada** et les répertoires contenus dans Internet, on trouve plusieurs autres noms de tribus et de nations que les élèves pourraient vouloir ajouter à leur liste.

2. DÉCOUVRIR LES COLLECTIVITÉS D'HIER À AUJOURD'HUI

On trouve dans Internet de nombreux sites qui décrivent les collectivités et les cultures des Premières nations. À l'aide de l'**Encyclopédie du Canada** et d'Internet, un groupe d'élèves pourrait se pencher sur une ou plusieurs tribus ou nations. L'objectif de l'activité est d'effectuer une recherche approfondie sur l'histoire traditionnelle et contemporaine de ces peuples. En effectuant la recherche sur l'histoire traditionnelle, il faudrait aborder entre autres la langue, le système économique, l'emplacement géographique et la structure sociale.

Par ailleurs, la recherche sur l'histoire contemporaine pourrait comprendre les thèmes suivants : la taille de la nation ou de la tribu, ses caractéristiques, les structures politiques locales, les programmes et les services offerts aux membres et aux résidants ainsi que les activités économiques.

3. LES STÉRÉOTYPES

Des noms comme les Black Hawks et les automobiles Pontiac sont très connus et font partie de notre environnement culturel et économique. Les élèves les reconnaîtront probablement et pourront en identifier d'autres. Lors d'une discussion en classe sur l'importance des noms, demandez-leur de répondre à certaines des questions suivantes :

- Est-ce que des noms comme ceux-ci influencent la perception qu'ont les gens des Premières nations? De quelle façon?
- Existe-t-il d'autres groupes dans la population dont le nom est utilisé de façon semblable? (Si les élèves réussissent à en identifier, demandez-leur encore une fois de quelle façon ces groupes sont perçus par les autres. S'ils ne réussissent pas à en identifier, demandez-leur pourquoi seuls les noms des Premières nations sont utilisés de cette manière.)
- Pourquoi les équipes sportives, en particulier, ont-elles recours à des noms de Premières nations et à des images évoquant ces dernières?
- Quels messages, s'il y en a, sont véhiculés dans l'utilisation des noms de Premières nations par les équipes sportives?

4. LES AUTRES PEUPLES

Dans la langue de chaque tribu et culture des Premières nations, on retrouve un terme pour désigner les personnes qui ne sont pas membres de ces dernières. Par l'intermédiaire d'Internet, les élèves pourraient entrer en contact avec des élèves membres d'une Première nation pour découvrir quels sont ces termes et quelle est leur signification dans la langue de leur Première nation.

UNITÉ 3

LES ORGANISATIONS DES PREMIÈRES NATIONS

IDÉE PRINCIPALE

Il existe diverses organisations dont le but est d'appuyer les membres des Premières nations sur les plans politique, social, économique, culturel et sanitaire. Ces organisations jouent un rôle essentiel dans la vie quotidienne de tous les membres des Premières nations au pays.

OBJECTIFS

1. Connaître certaines organisations des Premières nations et leurs objectifs.
2. Savoir quels ont été les obstacles d'ordre juridique qui ont empêché les Premières nations de former des organisations au cours du siècle dernier.

INFORMATION POUR L'ENSEIGNANT

Tout au long de l'histoire des Premières nations, des alliances, des sociétés et des partenariats établis entre les nations et les tribus ont permis aux membres de celles-ci de réaliser leurs objectifs particuliers, que ce soit dans les domaines du commerce, de la politique ou de la culture. Avant et après l'arrivée des Européens au Canada, nombreux sont les exemples d'échanges semblables auxquels ont participé la plupart des Premières nations traditionnelles, sinon toutes. Citons entre autres le conseil des trois feux, une alliance militaire et politique que la nation ojibway avait conclue près de la ville actuelle de Sault Ste. Marie; l'alliance commerciale que la nation des Cris des Plaines et celle des Assiniboines avaient établie pour maximiser leurs intérêts commerciaux, à l'époque de l'expansion vers l'Ouest de la traite des fourrures, c'est-à-dire aux XVIII^e et XIX^e siècles; et, finalement, les fraternités et sociétés traditionnelles de sculpteurs chez de nombreuses Premières nations de la côte Ouest.

Tout comme d'autres cultures et nations dans le monde, les Premières nations traditionnelles avaient compris qu'il pouvait être avantageux de se regrouper pour défendre leurs intérêts fondamentaux ou stratégiques.

Malheureusement, vers le milieu et la fin du XIX^e siècle, des circonstances imprévisibles ont réduit l'efficacité des organisations traditionnelles des Premières nations. Le déclin du commerce des fourrures, l'épidémie de petite vérole et de rougeole ainsi que l'émigration graduelle et irréversible vers l'Ouest des colons canadiens sont tous des facteurs qui ont contribué à rompre les alliances et les partenariats traditionnels ou coutumiers entre les Premières nations. À cette même époque, l'introduction du système des réserves et l'adoption de la **Loi sur les Indiens** ont eu une incidence importante sur la plupart des organisations traditionnelles qui avaient réussi à survivre au tournant du siècle. Au moment où disparaissaient les organisations traditionnelles étaient amorcées les premières tentatives de création d'organisations des Premières nations modernes. C'est ainsi que dans les années 1870 a été créé le Grand General Indian Council of Ontario, qui a existé jusqu'en 1938, et qu'en 1916 a été établie l'Alliance des tribus de la Colombie-Britannique. En 1919, on a tenté, sans succès, de mettre sur pied une organisation nationale des Premières nations : la League of Indians. Dans les années 1920, on a entrepris la formation de l'Union of Ontario Indians, organisation qui existe encore aujourd'hui.

Le manque de fonds et certains articles de la **Loi sur les Indiens** ont toutefois ralenti les efforts de création de nouvelles organisations politiques des Premières nations. Une des dispositions de la **Loi** stipulait que, lorsqu'au moins trois membres de Premières nations présentaient des « demandes menaçantes » à un fonctionnaire, cela constituait une infraction. Cette disposition pouvait effectivement mettre un frein à toute tentative de créer une organisation susceptible d'exercer des pressions sur le gouvernement fédéral pour l'inciter à traiter les préoccupations des Premières nations. De plus, de 1927 à 1951, la **Loi sur les Indiens** interdisait à toute Première nation ou à toute personne, au nom d'une Première nation, de solliciter des fonds en vue de faire progresser une revendication de Première nation, à moins d'avoir obtenu une permission du gouvernement fédéral.

Outre la **Loi sur les Indiens**, la présence d'un système de laissez-passer a freiné l'établissement et l'expansion d'organisations des Premières nations. Pendant de nombreuses années après la Confédération, les agents des Indiens ont maintenu un système de laissez-passer officieux. Tout membre de Première nation qui souhaitait quitter la collectivité pour un certain temps devait être muni d'un laissez-passer qu'il obtenait auprès d'un agent. Il était souvent difficile de faire appliquer ce système. Aujourd'hui, des preuves indiquent qu'il ne constituait pas une politique officielle du gouvernement à l'égard des déplacements des Premières nations. Cependant, ce système de laissez-passer, bien qu'officieux dans certaines régions, était bien connu de la plupart des Premières nations. Il servait à leur rappeler que de nombreux obstacles, notamment d'ordre juridique, pourraient venir entraver toute tentative de créer une organisation, particulièrement une organisation visant des objectifs politiques.

En 1945, on comptait au moins trois nouvelles organisations des Premières nations au Canada : l'Indian Association of Alberta, la Saskatchewan Indian Association (devenue la Federation of Saskatchewan Indian Nations plusieurs années plus tard) et la North American Indian Brotherhood (qui, plus tard, a tenté pour la première fois de créer une organisation syndicale des Premières nations). Chacune de ces organisations avait des objectifs politiques et économiques et agissait au nom de ses membres.

En 1961, le gouvernement fédéral a reconnu les avantages que pouvait offrir une organisation nationale représentant les Premières nations. Par conséquent, il a accepté de financer et d'organiser le Conseil consultatif national des Indiens. C'est le gouvernement qui nommait les membres, provenant d'un peu partout au pays, afin qu'ils se rencontrent régulièrement et qu'ils le conseillent sur de nombreuses questions touchant les Premières nations. Ce conseil n'a pas connu une longue existence, car il était perçu comme un organisme dépendant, dont le rôle se limitait à fournir des recommandations au gouvernement.

Les années 1960 et 1970 ont été une période marquante en ce qui concerne la défense des intérêts politiques des Premières nations. En 1965, le Conseil consultatif national des Indiens laissait la place au National Indian Brotherhood (NIB). La venue du NIB a été suivie par la création de nombreuses autres organisations provinciales et régionales aux buts et aux intérêts variés. Plusieurs d'entre elles visaient des objectifs politiques. Toutefois, d'autres s'étaient engagées au chapitre des dossiers urbains, de la santé et d'autres intérêts spéciaux.

Vers la fin des années 1970, il existait au moins une organisation politique dans chaque province et chaque territoire. Il y avait aussi de nombreuses autres organisations nationales, comme la Canadian Native Communications Society, l'Association des femmes autochtones du Canada et le Canadian Indian Youth Council.

Aujourd'hui, de nombreuses organisations autochtones nationales poursuivent divers objectifs politiques, culturels, sociaux, économiques, juridiques, éducatifs et sanitaires. L'Assemblée des Premières Nations, qui a remplacé le NIB en 1980, l'Association nationale des centres d'amitié, le Congrès des Peuples Autochtones, l'Association des femmes autochtones du Canada, l'Indigenous Bar Association, la Confédération des centres éducatifs et culturels des Premières nations, l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada et l'Association nationale de foresterie autochtone en sont des exemples.

Outre les organisations nationales, chaque province et chaque territoire comptent une ou plusieurs organisations politiques. Citons entre autres la Nation dénée, les Chiefs of Ontario, le Conseil des Premières nations du Yukon, l'Union of British Columbia Indian Chiefs, l'Union of Nova Scotia Indians et le Grand Conseil des Cris du Québec. De plus, bon nombre d'associations, d'organismes et de groupes représentent les objectifs et les intérêts économiques, culturels, éducatifs et sociaux des membres des Premières nations.

Ensemble, ces organismes nationaux, provinciaux, territoriaux et régionaux travaillent efficacement à la défense des intérêts des Premières nations dans divers domaines.

ACTIVITÉS

1. L'ÉTUDE D'UNE ORGANISATION DES PREMIÈRES NATIONS

Choisissez une organisation des Premières nations nationale, comme l'Association des femmes autochtones du Canada. À titre de projet de classe, demandez aux élèves d'effectuer une recherche approfondie sur l'organisation choisie. Incitez-les à traiter les points suivants :

- les raisons pour lesquelles l'organisation a été créée et le moment de sa création
- le mandat de l'organisation
- tout changement à son mandat depuis sa création
- sa composition et la façon dont elle choisit son dirigeant
- un bref portrait du dirigeant actuel et de ceux qui l'ont précédé
- sa structure organisationnelle
- sa structure administrative
- ses plus récentes politiques
- les programmes qu'elle offre
- son emplacement géographique
- ses bureaux ou ses succursales provinciales ou territoriales

Pour réaliser la présente activité, on peut diviser la classe en petits groupes. Chaque groupe devra travailler sur divers sujets : mandat, politiques, structure, etc. Une fois le travail terminé, les groupes feront la synthèse de toutes les recherches et prépareront un rapport ou une description de l'organisation.

2. LA VISITE D'UNE ORGANISATION DES PREMIÈRES NATIONS

À l'aide d'Internet ou de l'annuaire téléphonique, déterminez s'il existe une organisation des Premières nations près de votre école. S'il y en a une, communiquez avec elle pour organiser une visite. La classe pourrait rendre visite à l'organisation ou un représentant de celle-ci pourrait venir en classe. Dans l'un ou l'autre des cas, les élèves devront avoir en main de l'information sur l'organisation avant la visite. Pour obtenir cette information, on peut consulter Internet ou demander de la documentation à l'organisation en question.

Distribuez l'information aux élèves, puis réservez du temps pour procéder à un remue-méninges. On tentera alors de dresser une liste des questions auxquelles devra répondre le visiteur ou de celles que l'on posera au cours de la visite. Enregistrez les questions et encouragez les élèves à les retravailler. Par exemple, ils pourraient en réduire le nombre en les regroupant par catégories ou en les précisant davantage.

Au cours de la visite, les élèves devraient se partager la liste des questions définitive. Si un visiteur vient s'adresser à la classe, les élèves pourraient lui témoigner leur reconnaissance en lui offrant un cadeau qu'ils auront préparé eux-mêmes à l'aide de leurs propres ressources et en faisant appel à leur créativité.

3. LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES

Au cours de la présente activité, les élèves devront comparer deux organisations des Premières nations : une organisation dont le mandat est principalement d'ordre politique (comme les Chiefs of Ontario ou la Federation of Saskatchewan Indian Nations) ou encore une organisation nationale (comme l'Assemblée des Premières Nations) avec une organisation dont le mandat n'est pas politique (comme l'Association nationale des centres d'amitié, l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada et l'Association nationale de foresterie autochtone).

4. LA PRÉPARATION D'UN MONTAGE

Pour aider les élèves à mieux comprendre la vaste gamme de questions que doivent traiter certaines organisations politiques des Premières nations, vous pouvez mettre sur pied un projet dont le but serait de recueillir des nouvelles sur une organisation politique nationale ou provinciale. Les élèves peuvent avoir recours à diverses sources : des journaux locaux, des magazines et Internet. On trouvera dans Internet un grand nombre de publications et de journaux des Premières nations, qui peuvent s'avérer très utiles.

Les élèves peuvent également utiliser Internet pour sélectionner les différentes organisations potentielles. Après en avoir dressé une liste, ils pourront choisir laquelle ils étudieront. Les journaux nationaux et provinciaux parlent régulièrement de la plupart des organisations politiques des Premières nations, que ce soit des organisations nationales, provinciales ou territoriales. Les élèves ne devraient donc avoir aucune difficulté à faire un choix final. Vous devriez examiner la liste des organisations d'abord afin de vous assurer que ces dernières ont bel et bien un profil politique.

Après avoir déterminé l'échéancier du projet (par exemple trois mois), les élèves doivent décider de la fréquence des rapports qu'ils prépareront sur les activités de l'organisation et de celle à laquelle ils effectueront leur recherche sur ces mêmes activités (une fois par jour, une fois par semaine ou toutes les deux semaines). À la fin du projet, les élèves pourront publier les renseignements obtenus dans un journal, sur un panneau d'affichage destiné à la classe ou sur le panneau d'affichage de l'école.

5. UNE COMPARAISON ENTRE DIVERSES ORGANISATIONS

Il pourrait être utile pour les élèves de comparer une ou plusieurs organisations des Premières nations à des organisations non autochtones de leur communauté, de leur région, de leur province ou de leur territoire, qui partagent des objectifs communs. Cet exercice leur permettrait de mieux saisir les différents rôles que jouent les organisations dans nos communautés de même que les différences et les ressemblances entre les organisations des Premières nations et les autres. Pour accomplir la présente activité, les élèves peuvent consulter Internet et l'**Encyclopédie du Canada**, dans lesquels on peut trouver un grand nombre d'organisations potentielles.

Pour débiter, on pourrait déterminer des catégories d'organisations, par exemple des organisations à caractère politique ou culturel, ou encore des organisations dédiées aux femmes, aux jeunes, aux sports, aux loisirs ou aux affaires.

Une fois que vous ou les élèves aurez choisi plusieurs catégories, ces derniers devront établir leur choix de recherche. Ils devront ensuite découvrir où sont situées les organisations des Premières nations et les autres organisations qui font partie de leur liste. Ensuite, ils devront recueillir le plus d'information possible sur les objectifs de ces organisations, en utilisant toutes les sources mises à leur disposition. Il serait très utile d'obtenir de l'information sur les activités des organisations ou les dossiers récents qu'elles ont eu à traiter.

Une fois toute l'information recueillie, les élèves pourront commencer à analyser les données, en mettant l'accent sur les différences et les ressemblances entre les organisations.

UNITÉ 4

LA CHASSE ET LE PIÉGEAGE

IDÉE PRINCIPALE

La chasse et le piégeage font partie intégrante du mode de vie de bon nombre de Premières nations. Certaines questions comme l'exploitation des ressources, les revendications territoriales, la chasse sportive et la fourrure utilisée dans la confection des vêtements peuvent avoir de profondes répercussions sur les Premières nations qui ont conservé un style de vie traditionnel.

OBJECTIFS

1. Connaître les effets de la chasse et du piégeage sur l'économie, les lois, l'organisation sociale et la spiritualité des sociétés des Premières nations fondées sur la chasse.
2. Connaître le rôle de la chasse et du piégeage dans les collectivités contemporaines des Premières nations.

INFORMATION POUR L'ENSEIGNANT

La chasse et le piégeage ont toujours été des éléments essentiels du mode de vie des Premières nations et des autres sociétés autochtones. Bien plus qu'un simple moyen de se nourrir, la chasse et le piégeage ont toujours fait partie des éléments fondamentaux de la vie économique, sociale et culturelle de nombreuses Premières nations. La chasse et le piégeage d'animaux sauvages constituent une forme d'utilisation durable des ressources, qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures. Les animaux sauvages qui sont chassés et piégés comprennent également les mammifères marins, comme les baleines et les phoques.

Pour les élèves des écoles en milieu urbain, il pourrait s'avérer difficile de saisir l'importance de la chasse et du piégeage dans le mode de vie des Premières nations. De nombreux Canadiens pensent que le mode de vie des chasseurs et des trappeurs n'est plus pratiqué de nos jours. En présentant les sociétés des Premières nations fondées sur la chasse et le piégeage dans le contexte historique, on oublie qu'elles existent encore aujourd'hui. Ainsi, de nombreux Canadiens ignorent en grande partie le rôle de la chasse et du piégeage dans l'économie et la culture des Premières nations et commencent tout juste à découvrir un des plus anciens principes autochtones, à savoir que l'utilisation durable des ressources est capitale pour le bien-être des collectivités.

Dans la présente unité, les élèves approfondiront les raisons de l'importance actuelle des activités de chasse et de piégeage pour bon nombre de sociétés des Premières nations. Ils découvriront également de quelle façon ces activités continuent de faire partie intégrante de la vie de plusieurs collectivités des Premières nations.

L'importance de la chasse et du piégeage varie d'une Première nation à l'autre puisque les cultures et le contexte historique varient également.

Pendant des milliers d'années, chaque Première nation a mis au point ses propres méthodes de survie sur son territoire traditionnel. La Confédération iroquoise possédait des techniques avancées dans le domaine de l'agriculture et toutes les Premières nations dépendaient de la pêche. Cependant, c'était la chasse et le piégeage qui constituaient le principal moyen de subsistance de chaque Première nation. Bien que les ressources et le milieu variaient, le gros gibier et les animaux à fourrure fournissaient la nourriture, les abris et les vêtements nécessaires à la survie.

Les circonstances historiques des Premières nations ont également influencé la place qu'occupent les activités de chasse et de piégeage dans la vie de la collectivité. Aujourd'hui, bon nombre de Premières nations qui vivent dans le Sud du Canada ne peuvent assurer leur survie au moyen de ces activités en raison de la présence d'agglomérations urbaines. Dans les régions du Canada relativement éloignées, les Premières nations continuent de compter sur la chasse et le piégeage comme sources de nourriture et de revenu. La chasse et le piégeage font donc partie intégrante du tissu social de ces collectivités.

Les membres des Premières nations ont toujours entretenu d'étroites relations avec la terre et les animaux qui l'habitent. C'est pourquoi plusieurs de leurs structures traditionnelles et de leurs cultures reflètent l'importance de la chasse et du piégeage.

Par exemple, ce sont les pratiques de chasse et de piégeage qui définissent plusieurs des systèmes traditionnels d'utilisation des terres des Premières nations. Dans certains cas, le système d'utilisation des terres reflétait un territoire de chasse bien défini appartenant à une famille ou à un clan. D'autres systèmes suivaient les mouvements de migration des animaux pourchassés.

Les chasseurs ont souvent beaucoup d'influence dans la société. Dans la collectivité, on consulte les chasseurs qui ont fait leurs preuves et qui possèdent une vaste connaissance de la nature pour obtenir leur avis sur de nombreuses questions.

Par ailleurs, la chasse et le piégeage constituent le fondement des lois et des coutumes de plusieurs sociétés des Premières nations. En voici quelques exemples :

- Selon une importante loi, il est interdit de chasser sur un territoire qui appartient à une famille ou à un clan particulier sans en avoir obtenu la permission.
- Chez les peuples des Plaines, comme les Blackfoots, on nommait des responsables de la gestion de la chasse au bison. Les personnes qui faisaient obstacle à la chasse au bison en l'interrompant ou en n'obéissant pas aux ordres des chasseurs en chef étaient punies.
- Selon une coutume importante, dans certaines cultures des Premières nations, les os d'un animal doivent être retournés à la terre ou dans l'eau, ou encore être pendus à un arbre.

Ces coutumes et ces lois reposent sur le respect, que la tradition impose aux Premières nations afin qu'elles gèrent adéquatement les terres et les ressources.

Les femmes ont un rôle capital à jouer dans les sociétés des Premières nations fondées sur la chasse. Les hommes et les femmes font chacun leur travail, qui se chevauche quelquefois. En général, les hommes chassent le gros gibier et les femmes, le petit gibier. L'homme a pour tâches de tuer et de dépecer l'animal, tandis que la femme prépare la nourriture et les peaux. Certaines femmes possèdent leurs propres lignes de piégeage. Elles attrapent des animaux à l'aide de collets ou de pièges, les dépouillent et préparent les peaux pour le commerce.

Dans la plupart des sociétés des Premières nations fondées sur la chasse, ces rôles ne sont pas exclusifs, même si on a tendance à les séparer. Cependant, aucune activité n'est considérée comme moins importante qu'une autre.

Plusieurs Premières nations ont conservé les pratiques culturelles de leurs ancêtres, et la chasse et le piégeage jouent encore aujourd'hui un rôle fondamental dans leur mode de vie.

En outre, dans plusieurs collectivités, la chasse et le piégeage sont des éléments essentiels à l'économie. Certaines Premières nations estiment que la nourriture provenant de la forêt ou de la terre peut combler entre 25 et 50 p. 100 des besoins alimentaires de la collectivité.

On peut également dire que la chasse et le piégeage ont une valeur sociale considérable. Les familles qui vivent en forêt partagent leur nourriture avec celles qui chassent moins ou qui ne peuvent chasser, perpétuant ainsi la valeur traditionnelle du partage. Les territoires de chasse traditionnels et les concepts de gestion des terres se sont adaptés à la croissance des populations de Premières nations et à l'augmentation du nombre d'emplois non traditionnels dans les collectivités. Enfin, la chasse et le piégeage continuent à jouer un rôle déterminant dans l'éducation de plusieurs jeunes des Premières nations.

Plusieurs Premières nations cherchent actuellement à protéger et même à stimuler les activités de chasse et de piégeage dans leurs collectivités. Dans le cadre des règlements de revendications territoriales, les Premières nations mettent en place des conseils de cogestion des ressources afin que les chasseurs et les trappeurs puissent participer davantage à la gestion de la faune et de l'environnement de leurs territoires. Certaines Premières nations ont également mis sur pied des programmes de sécurité du revenu à l'intention des chasseurs et des trappeurs afin que les familles puissent poursuivre leurs activités et en tirer un revenu. Par ailleurs, les chasseurs des Premières nations désirent de plus en plus partager avec le reste de la société leurs connaissances traditionnelles de la terre afin d'accroître le respect envers l'environnement.

Cependant, les chasseurs et les trappeurs des Premières nations doivent surmonter un certain nombre d'obstacles dans l'exercice de leur mode de subsistance.

La réduction de l'assise territoriale est l'un des principaux obstacles à la poursuite des activités de chasse et de pêche dans les collectivités des Premières nations. Plusieurs collectivités du Sud du Canada ne possèdent presque plus d'assise territoriale. Même dans les régions nordiques éloignées, qui sont moins peuplées, les sociétés d'exploitation des ressources ont une incidence importante sur les territoires de chasse traditionnels.

La foresterie, l'exploitation minière, l'exploitation pétrolière et gazière et les barrages hydroélectriques ne sont que quelques exemples des activités qui ont des répercussions sur les territoires traditionnels des chasseurs des Premières nations. Avec la construction de routes qui passent sur ces territoires et sur les lignes de piégeage, la popularité de la chasse sportive a également augmenté. Dans leur recherche de gibier, les chasseurs des Premières nations doivent maintenant faire face à des concurrents. Par ailleurs, en faisant considérablement réduire la valeur des fourrures sur les marchés, les activités de groupes manifestant contre la chasse aux animaux à fourrure ont aussi eu des répercussions néfastes sur les collectivités des Premières nations au Canada.

Si vous enseignez dans une région urbaine du Sud du pays, vous pourriez éprouver quelques difficultés dans la réalisation des activités qui suivent. Par contre, ce sera plus facile si vous enseignez dans une région nordique éloignée, où la chasse et le piégeage font toujours partie du mode de vie des collectivités. Si tel est le cas, nous vous suggérons d'inviter un chasseur ou un trappeur à venir parler devant la classe. De plus, vous devriez permettre aux élèves d'étudier les aspects de la vie sur les lignes de piégeage.

Toutefois, si vous ne pouvez communiquer avec un chasseur ou un trappeur, il vous est tout de même possible de tirer profit de la présente unité. Vous pourriez guider les élèves dans leurs recherches sur la chasse et le piégeage. Ils pourront étudier la façon dont les questions telles que l'exploitation des ressources, les revendications territoriales, l'interdiction de vendre de la fourrure et la chasse sportive ont des répercussions sur les Premières nations qui souhaitent poursuivre leur mode de vie traditionnel.

ACTIVITÉS

1. LE RÉCIT D'UN CHASSEUR

Lisez aux élèves le récit qui suit, raconté par un sage d'une Première nation.

« Lorsque j'étais jeune, nous avions l'habitude de chasser. Nous chassions l'orignal, l'ours, le caribou, le canard et l'oie. Nous chassions tout le temps; il fallait chasser jusqu'à ce qu'on ait tué quelque chose. À notre départ pour la chasse, il nous arrivait d'avoir faim. Cependant, nous trouvions toujours de quoi manger dans la nature.

Il est difficile de chasser l'orignal. Il faut suivre la piste de l'animal jusqu'à ce qu'on le trouve. L'orignal est un animal intelligent. Il faut être prudent, car il surveille tout et s'enfuit en courant rapidement. J'ai tué mon premier orignal quand j'avais quinze ans. Je ne connaissais pas grand-chose à la chasse, alors un vieil homme m'a amené avec lui dans les bois. Quand j'ai

aperçu les pistes d'un orignal, je suis devenu très excité et je voulais à tout prix le tuer. Le vieil homme a ignoré ces pistes. Sans dire un mot, il a continué à marcher. Nous avons marché longtemps et avons trouvé d'autres pistes. Le vieil homme m'a alors dit qu'il y avait là un orignal. Nous sommes donc entrés dans les bois et l'avons aperçu. J'ai tiré et je l'ai tué. J'étais tellement heureux! C'était une grande joie de pouvoir ramener l'animal et d'offrir à tous de la nourriture fraîche. Ce vieil homme savait bien comment chasser et il me l'a appris.

En ce temps-là, tout le monde se déplaçait ensemble et s'entraidait. Si quelqu'un tuait un orignal, il partageait sa viande avec les autres. Aujourd'hui, les gens ne sont pas portés à partager autant. Le partage était très important autrefois. Si vous aviez de la nourriture, vous ne refusiez jamais de la partager. Si vous ne partagiez pas, alors la chasse avait été mauvaise. C'est pourquoi on respectait un bon chasseur : il partageait toujours tout.

Nous pratiquions aussi le piégeage. C'est de cette façon que nous gagnions notre vie. Nous attrapions des castors, des lynx, des rats musqués et des visons. Nous avons l'habitude d'apporter nos fourrures au magasin. Avec l'argent ainsi obtenu, nous achetions de l'épicerie. Ensuite, nous retournions dans les bois.

Quand j'étais jeune, ma mère pratiquait également le piégeage. Elle installait des collets pour les lapins. Souvent, elle marchait sur de longues distances et revenait avec des lapins dans son sac. Quelquefois, elle piégeait aussi le rat musqué. J'ai enseigné à ma petite-fille comment installer un collet, et, la semaine dernière, elle m'a ramené un lapin.

De nos jours, le piégeage est différent de ce qu'il était. Maintenant, les trappeurs ne passent qu'une nuit ou deux à vérifier leurs pièges. Autrefois, nous partions pendant longtemps. Nous nous déplaçons avec des raquettes. Lorsqu'il y avait beaucoup de neige, nous avançons très lentement. Aujourd'hui, les trappeurs possèdent des motoneiges, et il ne leur faut qu'une ou deux journées pour vérifier leurs lignes de piégeage.

Certains de mes enfants préféreraient aller travailler plutôt que d'aller piéger. C'est difficile pour eux d'aller dans les bois et de tirer un revenu du piégeage. Il n'en reste pas moins que la chasse et le piégeage constituent un mode de vie exceptionnel. Même le thé a meilleur goût dans les bois. »

Lorsque vous aurez terminé de faire la lecture de cette courte histoire à la classe, demandez aux élèves de donner leurs impressions sur le sage qui la raconte. Vous pouvez leur poser les questions suivantes :

- Pourquoi la chasse à l'orignal est-elle difficile? Comment le sage a-t-il appris à chasser l'orignal?
- En quoi le piégeage est-il différent aujourd'hui d'autrefois?
- Croyez-vous que la chasse et le piégeage sont encore importants aux yeux du sage?
- De quelle façon les femmes participent-elles à la chasse et au piégeage?

- Pourquoi le partage est-il important pour le sage?
- Croyez-vous qu'il est important de partager? Pourquoi?
- Qu'avez-vous appris de cette histoire?

2. LES DROITS DE CHASSE ISSUS DES TRAITÉS

Les chefs qui ont signé des traités avec la Couronne n'ont pas accepté de participer à leur processus d'élaboration sans avoir procédé à de nombreuses discussions et à de nombreux débats.

Une des principales caractéristiques de la majorité des traités est que la Couronne accepte que les Indiens poursuivent leurs activités de chasse et de pêche selon leur habitude. Par exemple, le Traité Robinson, signé en 1850, qui touche presque tout le Nord de l'Ontario, contient la disposition suivante :

« Et le dit William Benjamin Robinson, de la première part, au nom de sa majesté et du gouvernement de cette province, convient et promet par les présentes [...] d'accorder en outre aux dits chefs et leurs tribus le privilège libre et entier de chasser sur le territoire par eux maintenant cédé, et de pêcher dans les eaux d'icelui, ainsi qu'ils avaient jusqu'ici l'habitude de le faire [...] »

Au cours de la séance de signature du Traité n° 8, les commissaires aux traités ont rapporté que les chefs refusaient de signer à moins d'obtenir l'assurance qu'on ne limiterait pas leur liberté de chasser, de piéger et de pêcher :

[Traduction]

« Notre principale difficulté était qu'ils craignaient que leurs privilèges de chasse et de pêche ne soient restreints. Nous avons dû leur affirmer solennellement que seules des lois relatives à la chasse et à la pêche dans l'intérêt des Indiens ou nécessaires à la protection du poisson et des animaux à fourrure seraient adoptées, et qu'ils seraient aussi libres de chasser et de pêcher après la signature du traité qu'ils l'auraient été sans la conclusion dudit traité. »

Vous trouverez dans Internet certains traités historiques (voir la section portant sur les sources de référence à la fin du présent cahier d'activités). Après avoir examiné quelques traités avec la classe, demandez aux élèves de monter un petit sketch mettant en scène des chefs et des représentants de la Couronne à la fin du XIX^e siècle. Choisissez six élèves pour organiser le sketch, dans lequel trois chefs discuteront avec les représentants de la Couronne de leurs droits de chasse.

Présentez le sketch devant la classe. Les autres élèves de la classe seront divisés en deux groupes : ceux du premier groupe joueront le rôle des membres de la collectivité visée par le traité proposé et ceux du deuxième, des colons non autochtones. Les deux parties pourront poser des questions au sujet de leurs droits en vertu des dispositions sur la chasse contenues dans le traité.

3. LE CHASSEUR ET SON RÔLE DE PROTECTEUR

Dans les sociétés des Premières nations fondées sur la chasse, les protecteurs sont responsables de la gestion des territoires de chasse ainsi que de l'adoption des règlements les concernant. Le rôle de protecteur n'est pas attribué à n'importe qui. La personne doit avoir chassé et s'être adonnée au piégeage pendant des années avant de pouvoir assumer un tel rôle. Elle doit être familière avec le mode de vie des animaux vivant sur son territoire et devra en discuter avec les autres protecteurs et les sages de la collectivité qui pratiquent la chasse. Ses décisions touchent entre autres le moment où peut être utilisé le territoire, le nombre de personnes qui peuvent l'utiliser, les espèces pouvant être chassées et les endroits où il est permis de chasser. Si un protecteur néglige ses responsabilités et qu'on tue trop d'animaux, la chasse future peut être compromise, ce qui aura eu des répercussions néfastes sur les familles et la collectivité.

La gestion des terres par l'entremise d'un protecteur constitue un exemple des pratiques traditionnelles des Premières nations en matière de gestion de la faune. Comme autre façon de gérer les quantités de gibier, plusieurs Premières nations traditionnelles faisaient brûler de petites parties de terre dans des régions soigneusement choisies. Au printemps, la repousse attirait les petits animaux et les oiseaux, et favorisait la croissance des baies dont se nourrissaient les plus gros animaux. Les incendies contrôlés profitaient entre autres à l'orignal, au cerf, au castor, au rat musqué, à l'ours de même qu'à la sauvagine.

Pour conclure la discussion sur le rôle des protecteurs au sein des Premières nations, vous pouvez présenter à la classe le film **Les chasseurs cris de Mistassini**, réalisé par l'Office national du film du Canada. Dans ce film, de quelle façon la famille assume-t-elle ses responsabilités envers la terre? Les élèves sont-ils d'avis que ces connaissances pourraient profiter aussi à tous les Canadiens?

4. LA LISTE D'ÉPICERIE

En raison de son importance culturelle, la chasse demeure l'un des principaux moyens de subsistance de plusieurs Premières nations. Il s'agit aussi d'une façon peu coûteuse de se procurer de la nourriture. Le gibier est un élément important du régime traditionnel de certaines Premières nations, qui le préfèrent souvent au bœuf ou au poulet. Le gros gibier, comme l'orignal, le cerf et le caribou, offre suffisamment de viande pour nourrir plusieurs familles pendant des semaines. Le coût des aliments dans un supermarché, particulièrement la viande, est tel qu'il est facile de comprendre pourquoi la chasse est si importante pour les Premières nations, surtout là où les emplois sont rares.

Pour bien comprendre l'importance de la chasse dans l'économie des Premières nations contemporaines, demandez aux élèves de réfléchir au coût des aliments qui se retrouvent dans leur assiette au souper.

Commencez l'activité en demandant aux élèves l'endroit où leur famille se procure la nourriture. La plupart diront simplement : au supermarché. Incitez-les à examiner d'autres sources, comme le jardin, la cueillette de petits fruits, la ferme ou la pêche. Il y a peut-être dans la classe certains élèves dont la famille compte sur la chasse pour subvenir, en partie ou en totalité, à ses besoins en viande. On pourrait leur demander de partager leur point de vue avec la classe.

Écrivez au tableau tous les renseignements obtenus, puis demandez aux élèves de préparer un court rapport sur le prix de la nourriture qu'ils mangent tous les jours. Pendant une semaine, ils prendront note de tous les aliments qu'ils auront mangés au souper et indiqueront leur coût approximatif. Ils n'ont pas à faire le total des ingrédients qui entrent dans la préparation du repas; ils peuvent se concentrer sur la viande ou toute autre source de protéines que leur famille préfère.

À la fin de la semaine, demandez aux élèves de préparer un petit tableau dans lequel ils indiqueront le montant dépensé pour la viande ou les substituts de viande. Le tableau pourrait prendre la forme suivante :

JOUR	REPAS	INGRÉDIENT PRINCIPAL	COÛT
Lundi	Poulet sauté	Poulet	5,75 \$
Mardi	Thon cuit en cocotte	Thon en boîte	2,29 \$
Mercredi	Lasagne congelée	Bœuf	3,49 \$
Jeudi	Pain aux lentilles	Lentilles, légumes	2,29 \$

Sur la dernière ligne, on devrait indiquer le total du coût des principaux ingrédients ayant composé les repas de la famille au cours de la semaine.

Les élèves n'ont pas à présenter leur tableau ou le total des coûts au reste de la classe. Il leur suffit d'examiner le montant total dépensé par leur famille pour la viande ou les substituts de viande et de se demander si cet argent aurait pu servir à autre chose. Cette activité a pour but de démontrer que les chasseurs qui apportent du gibier à leur famille et aux autres membres de leur collectivité contribuent grandement à alléger le budget du ménage. Cette contribution est particulièrement importante dans les régions où les revenus d'emploi sont faibles et où le coût de la vie est élevé.

On ne devrait pas conclure l'activité en laissant croire aux élèves que la seule valeur de la chasse pour les Premières nations se situe sur le plan économique. Ils ne doivent pas penser non plus que le gibier est quelque chose de gratuit. Les pratiques de chasse traditionnelles des Premières nations mettent l'accent sur le fait que le chasseur est un gardien de la terre et que les animaux ont l'honneur de tenir lieu de cadeaux sacrés servant à nourrir les gens. Si l'on ne procède pas à une saine gestion de la terre, ces cadeaux seront retirés. De plus, comme tout travailleur autonome, les chasseurs doivent assumer des frais liés à leur travail, tels que l'achat d'armes à feu et de vêtements ainsi que les coûts du transport et de l'essence.

5. UNE VISITE DANS LA CLASSE

Invitez un chasseur ou un trappeur des Premières nations à venir parler devant la classe du rôle de la chasse et du piégeage dans les cultures des Premières nations. Vous pourriez aussi inviter une femme des Premières nations qui possède des connaissances sur le mode de vie relié à la chasse afin de discuter du rôle des femmes dans un camp de chasse. Vous pourriez également inviter un membre des Premières nations qui œuvre dans le domaine des méthodes de gestion écologique contemporaines. Comme bon nombre de Premières nations administrent leurs propres programmes de gestion de la faune, vous pourriez inviter un agent de protection de la faune qui possède des connaissances sur les pratiques traditionnelles et contemporaines des Premières nations en matière de conservation.

Si votre école est située dans une ville et qu'il est difficile d'entrer en contact avec des gens qui s'y connaissent sur les modes de vie traditionnels des chasseurs, communiquez avec votre centre d'amitié local. Vous pourriez également vous adresser au ministère provincial de l'Environnement, où l'on vous renseignera sur les questions relatives à la faune et aux ressources naturelles. Il serait peut-être possible d'inviter un agent préposé à la conservation qui possède des connaissances sur les questions relatives à la chasse et au piégeage chez les Premières nations.

Assurez-vous que les élèves préparent des questions à l'intention de l'orateur. Ils devraient également lui présenter un cadeau, qu'ils auront de préférence fabriqué eux-mêmes.

6. LA CHASSE ET LE PIÉGEAGE : NOTRE MODE DE VIE

Si certains élèves ont déjà participé à des activités de chasse et de piégeage, vous pourriez peut-être ajouter aux activités de la présente unité la création d'une murale représentant les connaissances de ces élèves.

La murale pourrait comporter les éléments suivants :

- une carte géographique dessinée par les élèves indiquant où se trouvent les territoires de chasse traditionnels de leur famille;
- des échantillons de peaux d'animaux, accompagnés d'une description des caractéristiques des animaux;
- des photographies et des dessins d'expéditions de chasse;
- des histoires et des poèmes sur les expériences vécues par les élèves dans les bois;
- la description des méthodes de pose de collets et de pièges pour certains animaux, par exemple, les étapes de l'installation des collets pour lapins;
- des recettes de mets traditionnels.

7. LE COMITÉ DES CHASSEURS

Les élèves qui vivent dans des communautés où l'on pratique toujours la chasse et le piégeage comprendront les différentes habiletés que doivent posséder les chasseurs et les trappeurs, et auront vraisemblablement beaucoup de respect à leur égard. Si cela est possible, les élèves devraient passer du temps auprès d'un chasseur ou d'un trappeur afin de pouvoir observer attentivement la façon dont il exerce ses habiletés.

Bien entendu, les chasseurs et les trappeurs doivent posséder de vastes connaissances sur les animaux qu'ils pourchassent, mais ce n'est pas la seule qualité requise. Ils doivent être capables de construire des abris, pour eux ou pour leur famille, lorsque cette dernière les accompagne dans les bois. Ils doivent aussi pouvoir réparer au besoin une motoneige, un camion ou un bateau à moteur.

Les trappeurs doivent se tenir au courant du prix des fourrures au sein de l'économie mondiale de même que du genre de fourrure pour lequel ils recevront le meilleur prix. Ils doivent agir en gens d'affaires avisés et s'assurer que leur revenu subviendra aux besoins de leur famille. Les trappeurs et les chasseurs des Premières nations sont aussi très sensibles aux enseignements spirituels de leur peuple, ce qui peut vouloir dire être réceptifs à l'enseignement des rêves. Les chasseurs doivent, à l'occasion, exercer leurs compétences médicales, tant traditionnelles que modernes, s'il arrive qu'un membre de leur famille soit malade sur une ligne de piégeage ou un territoire de chasse. En racontant leurs histoires, les chasseurs peuvent également transmettre les connaissances traditionnelles sur la terre d'une génération à l'autre.

La présente activité est conçue pour encourager les élèves à étudier, même de façon imaginaire, les divers facteurs que doivent prendre en considération les chasseurs et les trappeurs pour effectuer un choix sage et avisé.

Dites aux élèves qu'ils devront prendre une décision à la place d'un chasseur ou d'un trappeur. Le chasseur souhaite tuer un orignal, tandis que le trappeur planifie installer ses pièges pour attraper un castor (vous pouvez modifier ces choix par un autre gros gibier ou un autre animal à fourrure qui vit dans les forêts de votre région). Les familles du chasseur et du trappeur aimeraient partir en forêt sept jours après la date à laquelle commence la présente activité.

Divisez la classe en deux comités, le comité de l'orignal et le comité du castor. Les comités ont la responsabilité de recueillir toute l'information nécessaire afin que le chasseur et le trappeur puissent décider si oui ou non leurs familles partiront sept jours plus tard.

Chaque comité devrait comprendre les membres suivants :

- un spécialiste des animaux, qui devra fournir un rapport sur l'animal pourchassé, y compris ses habitudes et son habitat;
- un spécialiste de la météo, qui devra fournir un rapport sur la météo pour les sept prochains jours et des prévisions météorologiques pour toute la durée de l'expédition, soit deux semaines;

- un homme ou une femme d'affaires, qui devra fournir un rapport sur le prix actuel des fourrures et des peaux;
- un conteur, qui racontera une légende ou une histoire sur l'animal pourchassé;
- un mécanicien, qui devra fournir un rapport sur les étapes de préparation de la camionnette, de la motoneige ou du bateau à moteur ainsi que sur les coûts de l'essence nécessaire à l'expédition de deux semaines;
- un menuisier, qui fournira un rapport sur les outils et le bois nécessaires à la construction d'un petit entrepôt mesurant 7 pi sur 7 pi ainsi qu'une estimation des coûts;
- un rêveur, qui devra fournir un rapport sur la façon dont ses rêves peuvent contribuer à l'expédition de chasse. (Dans certains cultures de chasse, un bon chasseur doit pouvoir interpréter les rêves.)

Certains de ces renseignements ne se trouvent pas facilement dans les bibliothèques. Les élèves devront donc faire preuve d'ingéniosité. Par exemple, l'élève qui joue le rôle du menuisier devra peut-être téléphoner à un magasin de matériaux de construction local; les élèves qui font des recherches sur la météo ou le prix des fourrures devront chercher des réponses dans Internet; enfin, l'élève qui doit interpréter les rêves devra effectuer des recherches sur la mythologie des Premières nations.

Une fois les rapports préparés, chaque membre du comité devra présenter le sien aux autres membres du comité. Après avoir pris connaissance de tous les rapports, le comité devra en arriver à un consensus pour décider si les familles partiront ou non le jour prévu.

8. LA GUERRE DES FOURRURES

Ces dernières années, les chasseurs et les trappeurs des Premières nations se sont retrouvés au centre d'un débat controversé : l'utilisation de la fourrure dans la mode. Des groupes de défense des droits des animaux ont mené des campagnes en vue d'interdire l'utilisation de fourrures d'animaux dans l'industrie de la mode. Dans certains marchés, les groupes de pression ont été très efficaces : ils ont obtenu des restrictions sur l'importation des fourrures et une réduction de la demande pour les vêtements de fourrure. Pour de nombreuses Premières nations, cette controverse a été un sujet de réflexion, surtout lorsqu'elles ont constaté que certaines personnes qui présentaient les peuples autochtones comme « les premiers environnementalistes » ont critiqué leurs activités traditionnelles de chasse et de piégeage. Par conséquent, les collectivités des Premières nations qui dépendent de la chasse et du piégeage d'animaux sauvages ont commencé à former des groupes de pression très actifs afin de défendre leurs droits.

Les groupes de défense des droits des animaux considèrent que ces derniers ont le droit de vivre selon leur propre nature. Cela comprend aussi le droit de ne pas servir à un usage quelconque de la part d'un être humain. Ces groupes ont particulièrement mis l'accent sur l'utilisation des « pièges à ressort », qui, à une certaine époque, étaient le genre de piège le plus employé par les trappeurs. Bien qu'il existe plus de mille différents modèles de pièges à ressort, le « piège à palette » est celui qui a fait l'objet

de la plupart des messages publicitaires contre le piégeage. Ce dernier type de piège n'a pas été utilisé au Canada depuis les années 1970. Depuis ce temps, son utilisation a été interdite dans la plupart des provinces et des territoires. Les groupes de défense des droits des animaux ont d'abord demandé que soit interdit l'usage de tout piège, puis que soit interdit l'usage de la fourrure dans la fabrication de vêtements.

Les trappeurs tant autochtones que non autochtones ont réagi à ces demandes et ont commencé à utiliser des pièges qui tuent l'animal très rapidement et qui sont adaptés à chaque espèce. Il s'agit là d'une méthode beaucoup moins violente. Néanmoins, les activités anti-fourrures des groupes de défense des droits des animaux constituent une menace pour de nombreuses collectivités des Premières nations qui ont toujours pu tirer un certain revenu de leurs activités de piégeage.

Les chasseurs et les trappeurs autochtones affirment que leurs pratiques traditionnelles sont fondées sur le respect. Dans les sociétés traditionnelles des Premières nations fondées sur la chasse, les animaux représentaient beaucoup plus qu'un aliment pour se nourrir. On estimait qu'ils possédaient une intelligence, qu'ils étaient capables d'actions indépendantes et qu'ils avaient leur propre mode de vie. Le succès d'une chasse ne dépendait pas seulement du travail du chasseur, mais également de l'intention de l'animal à abattre. C'est ainsi que les animaux étaient considérés comme des « cadeaux » offerts par le Créateur. En réalité, plusieurs collectivités autochtones croyaient que, si elles refusaient ces cadeaux, par exemple en ne chassant pas, le Créateur considérerait cela comme un geste d'ingratitude, et toute la collectivité en souffrirait. Toutes les cultures autochtones au Canada partagent cette croyance. Les chasseurs ont une obligation particulière envers les animaux. Par exemple, ils doivent partager ce cadeau avec les autres, ils doivent gérer les terres avec sagesse et conserver un équilibre spirituel. S'ils assument toutes ces responsabilités, les chasseurs croient qu'ils recevront ce dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin.

Les élèves voudront probablement exprimer leur point de vue sur ce sujet. Vous pourriez leur poser les questions suivantes : Croyez-vous que les gens (particulièrement les Premières nations) devraient avoir la possibilité de piéger des animaux pour leur fourrure?

Si les élèves découvrent pour la première fois le rôle de la chasse et du piégeage chez les Premières nations, il pourrait leur être difficile de comprendre le point de vue de ces dernières. Avant d'entreprendre l'activité, les élèves pourraient visionner le film intitulé **Pelleterie : la politique du commerce des fourrures**, produit par l'Office national du film du Canada, et en discuter.

UNITÉ 5

LES PENSIONNATS

IDÉE PRINCIPALE

Le régime des pensionnats a eu des effets désastreux sur de nombreux enfants des Premières nations. Le processus de guérison des nombreux sévices qu'ils ont subis dans les pensionnats se poursuit encore aujourd'hui.

OBJECTIFS

1. Présenter aux élèves l'histoire du régime des pensionnats.
2. Découvrir quelles ont été les répercussions des pensionnats sur les collectivités des Premières nations.
3. Discuter des moyens que l'on pourrait prendre pour corriger les erreurs qui ont été commises dans les pensionnats.

INFORMATION POUR L'ENSEIGNANT

Le régime des pensionnats au Canada a été mis en place avant la Confédération. Dans le cadre de leurs missions, les institutions religieuses ont érigé les premières écoles du pays. Déjà, à partir de 1874, le gouvernement du Canada jouait un rôle dans l'administration des pensionnats. Son but était de remplir ses obligations en vertu de la **Loi sur les Indiens**, c'est-à-dire offrir l'éducation aux Autochtones et favoriser leur intégration à la société canadienne en général. La dernière école administrée par le gouvernement fédéral a fermé ses portes en 1996. Avec le recul, on comprend maintenant qu'en séparant les enfants de leur famille et de leur collectivité et en leur interdisant de parler leur propre langue et d'en apprendre au sujet de leur patrimoine et de leur culture, les pensionnats ont contribué à affaiblir l'identité des Premières nations au Canada.

Les pensionnats ont eu des effets tragiques sur de nombreuses familles des Premières nations. Ils ont interrompu la transmission des croyances, des habiletés et des connaissances d'une génération à l'autre. Ce régime, dans lequel on a fait preuve d'attitudes empreintes de supériorité raciale et culturelle, a laissé des souffrances personnelles qui se font encore sentir aujourd'hui dans les collectivités.

La plupart des enfants des Premières nations qui ont fréquenté les pensionnats ont subi un processus d'assimilation brutal. Dans des écoles, les conditions physiques, psychologiques et spirituelles malsaines ont entravé le processus normal de croissance et de développement de certains enfants.

Ce n'est que dans les années 1950 que le gouvernement fédéral a commencé à se rendre compte que le régime des pensionnats ne pouvait plus durer. À leur sortie de l'école, plusieurs enfants ne possédaient pas l'éducation et les compétences adéquates pour s'intégrer à la société canadienne et éprouvaient même des difficultés à se réadapter à leurs propres collectivités.

Même si ces écoles sont aujourd'hui fermées, leurs effets perdurent. Les répercussions des sévices physiques, sexuels et spirituels dont ont souffert de nombreux enfants dans les pensionnats sont encore présentes dans certaines collectivités des Premières nations. À l'école, les enfants apprenaient que les adultes avaient souvent recours à la violence pour exercer l'autorité. En conséquence, nombreux sont les anciens élèves qui ont eux-mêmes eu recours à la violence envers leurs enfants. Les répercussions des sévices physiques et sexuels sont souvent plus fréquentes dans certaines collectivités des Premières nations que dans le reste du Canada. Par ailleurs, plusieurs anciens élèves, après avoir entendu dire à maintes reprises que leur culture n'avait aucune valeur, se posent un tas de questions sur leur identité. Enfin, il est difficile pour certains autres d'élever leurs enfants parce qu'ils n'ont pas pu bénéficier eux-mêmes d'un modèle parental.

Le gouvernement fédéral et les institutions religieuses ont reconnu les torts causés aux collectivités autochtones par le régime des pensionnats. Les Premières nations ont demandé et reçu des excuses de la part du gouvernement fédéral et d'un certain nombre d'institutions religieuses. Certains anciens élèves ont aussi présenté leurs griefs au système de justice pénale et demandent réparation.

Dans le rapport qu'elle a publié en 1996, la Commission royale sur les peuples autochtones a recommandé que le gouvernement et les institutions religieuses présentent des excuses aux victimes des pensionnats qui vivent encore aujourd'hui, que ces dernières soient dédommagées pour les torts qu'elles ont subis et qu'on entreprenne une enquête publique sur la façon dont elles ont été traitées. En guise de réponse à ce rapport, le gouvernement fédéral a publié une déclaration de réconciliation dans laquelle il exprime ses profonds regrets à toutes les personnes qui ont été victimes de ce régime. De plus, le gouvernement a alloué une somme de 350 millions de dollars à la Fondation pour la guérison des Autochtones afin d'appuyer des initiatives dont le but est de pallier les conséquences des sévices subis dans les pensionnats. En outre, le gouvernement examine diverses méthodes de règlement des litiges afin d'apporter une solution aux poursuites civiles intentées contre la Couronne et les institutions religieuses concernées.

Aujourd'hui, la plupart des Premières nations possèdent leurs propres écoles, qu'elles gèrent elles-mêmes. Elles accordent beaucoup d'importance à l'éducation de leurs enfants et tentent de faire du régime des pensionnats une expérience du passé.

ACTIVITÉS

1. L'ADAPTATION

Lorsqu'ils étaient placés dans les pensionnats, les enfants des Premières nations n'avaient pas d'autre choix que de s'y adapter.

Souvent, ils étaient placés dans un pensionnat situé très loin de leur collectivité, et on séparait les frères et les sœurs selon leur âge. Lorsqu'ils s'exprimaient dans leur langue, ces enfants risquaient d'être punis, et ceux qui ne parlaient ni l'anglais ni le français pouvaient donc difficilement communiquer avec les personnes responsables du pensionnat. Ils ont également dû faire face à la solitude, à la maladie, au désarroi et à la violence.

Bon nombre d'anciens pensionnaires ont déclaré avoir suffoqué de chaleur ou gelé dans certains édifices. Se retrouvant seuls dans ces pensionnats, ils s'ennuyaient énormément de leurs parents et des autres adultes de leur famille. Certains ont également souffert de la mauvaise nourriture, de la discipline trop rigide, de sévices physiques et mentaux et de la perte de leur liberté et de leur volonté. Enfin, lorsqu'ils s'adonnaient à des pratiques culturelles et spirituelles, les pensionnaires étaient souvent punis.

Demandez aux élèves s'ils se souviennent d'avoir eu à s'adapter à une situation difficile. Faites-leur rédiger une petite histoire, de 2 à 3 pages, ou menez en classe une discussion au cours de laquelle ils compareront leur propre expérience à celle des enfants des Premières nations qui ont fréquenté les pensionnats.

2. LE RÔLE DES SAGES

Les Premières nations possédaient des systèmes éducatifs très élaborés bien avant l'arrivée des Européens. L'éducation traditionnelle reposait sur les leçons et les enseignements des sages et des parents. Dans l'éducation des enfants, on mettait l'accent sur les compétences nécessaires à la survie dans la nature, sur l'histoire de la famille et de la tribu, sur la langue, sur les arts, comme la musique et les contes, sur les comportements sociaux et politiques appropriés ainsi que sur les valeurs morales et religieuses.

Le régime des pensionnats a interrompu la transmission des croyances, des habiletés et des connaissances d'une génération à l'autre. Malgré tout, dans les collectivités des Premières nations, on continue à éprouver du respect envers l'expérience et les connaissances des sages. Demandez aux élèves de rédiger un article de journal dans lequel ils parleront de leur relation avec leurs grands-parents ou avec un sage ou une personne âgée qui a joué un rôle important dans leur vie. Demandez-leur de se souvenir des leçons et des valeurs que cette personne leur a enseignées. Demandez à ceux qui n'auraient pas vécu une telle relation de décrire leurs sentiments face à ce manque dans leur vie.

3. UNE NOUVELLE ÉCOLE

Les élèves pourraient se demander pourquoi plusieurs enfants des Premières nations n'arrivaient pas à bien s'adapter au régime des pensionnats. Dites-leur de se mettre à la place d'un élève de sept ans placé dans une école où personne ne parle sa langue et séparé de ses parents pendant presque toute l'année. La langue dans laquelle on s'adresse à lui est très différente de sa langue maternelle. Les enseignants de l'école ne comprennent pas tout ce qui est important à ses yeux, comme le hockey ou la ringuette, la planche à neige ou la planche à roulettes, les hamburgers et les frites, les vidéos et les jeux informatiques. Demandez-leur s'ils croient que c'est leur faute s'ils éprouvent de la difficulté à s'intégrer dans ce système.

4. LE RETOUR À LA MAISON

Lorsque les enfants retournaient dans leurs collectivités après avoir passé plusieurs années dans les pensionnats, il leur était souvent difficile de se réadapter à la vie familiale. Leurs parents, de leur côté, constataient qu'ils avaient énormément changé. Certains parents se rendaient compte que leurs enfants étaient souvent impolis, qu'ils contestaient ce qu'ils disaient et ce que disaient d'autres enfants ou d'autres membres de la famille. De plus, certains enfants semblaient insensibles au fait de blesser les autres et n'acceptaient pas de respecter les sages.

Pour de nombreux parents, il était également difficile d'accepter que leurs enfants aient perdu leur langue maternelle. Souvent, dans les pensionnats, on punissait les élèves lorsqu'ils parlaient leur propre langue. Après avoir passé plusieurs années dans un pensionnat, il était généralement difficile pour les enfants de se remettre à parler leur langue maternelle.

Aux yeux des Premières nations, le plus grand tort causé par les pensionnats a été le fait d'affirmer aux enfants que leur culture n'avait aucune importance. On leur disait que les valeurs qui leur avaient été transmises étaient primitives et que les Canadiens non autochtones faisaient partie d'une société beaucoup plus « avancée ». Face à l'organisation et au programme des pensionnats, les enfants avaient l'impression que les croyances, les institutions politiques, les pratiques religieuses et le système économique des non-Autochtones au Canada étaient supérieurs aux pratiques traditionnelles des Premières nations.

Demandez aux élèves de préparer un petit sketch mettant en scène une famille qui tente de s'adapter au retour des enfants d'un pensionnat après trois ans d'absence. Il devra y avoir au moins deux personnages, c'est-à-dire un élève et un parent, ou davantage, c'est-à-dire un ou plusieurs élèves, la mère, le père, un grand-parent, les sœurs et les frères. Incitez les élèves à se mettre à la place des personnages qu'ils représentent. Quel genre de problèmes ont vécu les enfants et les parents au moment du retour à la maison? Quelle a été l'influence des pensionnats sur l'image qu'ont d'eux-mêmes les membres des Premières nations, tant élèves que parents?

5. LA RÉCONCILIATION

En 1998, dans le cadre de sa réponse au Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (voir la section portant sur les sources de référence), le gouvernement fédéral a publié à l'intention des Autochtones une déclaration de réconciliation, dont voici le texte :

DÉCLARATION DE RÉCONCILIATION LES LEÇONS À TIRER DU PASSÉ

« Dans cette quête d'un renouveau entreprise ensemble par les Canadiens autochtones et non autochtones, il est essentiel de guérir les séquelles que le passé a laissées aux peuples autochtones du Canada, y compris les Premières nations, les Inuit et les Métis. Notre but n'est pas de réinventer l'histoire, mais plutôt d'apprendre de nos expériences antérieures et de trouver des façons d'éliminer les influences négatives que certaines décisions historiques continuent d'avoir sur notre société contemporaine.

Les ancêtres des Premières nations, des Inuit et des Métis habitaient ce continent bien avant l'arrivée en Amérique du Nord des explorateurs en provenance d'autres continents. Pendant des millénaires avant la fondation du pays, ces peuples possédaient leurs propres formes de gouvernement. Ces nations autochtones vibrantes et pleines de diversité avaient, depuis la nuit des temps, adopté des modes de vie ancrés dans des valeurs fondamentales qui concernaient leurs relations avec le Créateur, l'environnement et leurs rapports mutuels, dans le rôle des aînés à titre de mémoire vivante de leurs ancêtres et dans leurs responsabilités en tant que gardiens des terres, des eaux et des ressources de leur mère patrie.

L'aide et les valeurs spirituelles des peuples autochtones, qui ont accueilli les nouveaux arrivants sur ce continent, ont trop souvent été oubliées. L'apport de tous les peuples autochtones au développement du Canada ainsi que les contributions qu'ils continuent d'apporter à notre société contemporaine n'ont pas été reconnus suffisamment. Au nom de tous les Canadiens, le gouvernement du Canada veut aujourd'hui rendre hommage à ces contributions.

Malheureusement, notre histoire en ce qui concerne le traitement des peuples autochtones est bien loin de nous inspirer de la fierté. Des attitudes empreintes de sentiments de supériorité raciale et culturelle ont mené à une répression de la culture et des valeurs autochtones. En tant que pays, nous sommes hantés par nos actions passées qui ont mené à l'affaiblissement de l'identité des peuples autochtones, à la disparition de leurs langues et de leurs cultures et à l'interdiction de leurs pratiques spirituelles. Nous devons reconnaître les conséquences de ces actes sur les nations qui ont été fragmentées, perturbées, limitées ou même anéanties par la dépossession de leurs territoires traditionnels, par la relocalisation des peuples autochtones et par certaines dispositions de la **Loi sur les Indiens**. Nous devons reconnaître que ces actions ont eu pour effet d'éroder les régimes politiques, économiques et sociaux des peuples et des nations autochtones.

Avec ce passé comme toile de fond, on ne peut que rendre hommage à la force et à l'endurance remarquables des peuples autochtones qui ont préservé leur diversité et leur identité historique.

Le gouvernement du Canada adresse aujourd'hui officiellement ses plus profonds regrets à tous les peuples autochtones du Canada à propos des gestes passés du gouvernement fédéral, qui ont contribué aux difficiles passages de l'histoire de nos relations.

Un des aspects de nos rapports avec les peuples autochtones durant cette période, le système des écoles résidentielles, mérite une attention particulière. Ce système a séparé de nombreux enfants de leur famille et de leur collectivité et les a empêchés de parler leur propre langue, ainsi que d'apprendre leurs coutumes et leurs cultures. Dans les pires cas, il a laissé des douleurs et des souffrances personnelles qui se font encore sentir aujourd'hui dans les collectivités autochtones. Tragiquement, certains enfants ont été victimes de sévices physiques et sexuels.

Le gouvernement reconnaît le rôle qu'il a joué dans l'instauration et l'administration de ces écoles. Particulièrement pour les personnes qui ont subi la tragédie des sévices physiques et sexuels dans des pensionnats, et pour celles qui ont porté ce fardeau en pensant, en quelque sorte, en être responsables, nous devons insister sur le fait que ce qui s'est passé n'était pas de leur faute et que cette situation n'aurait jamais dû se produire. À tous ceux d'entre vous qui ont subi cette tragédie dans les pensionnats, nous exprimons nos regrets les plus sincères.

Afin de panser les blessures laissées par le régime des pensionnats, le gouvernement du Canada propose de travailler avec les Premières nations, les Inuit, les Métis, les communautés religieuses et les autres parties concernées pour résoudre les problèmes de longue date auxquels ils ont à faire face. Nous devons travailler ensemble pour trouver une stratégie de guérison en vue d'aider les personnes et les collectivités à affronter les conséquences de cette triste période de notre histoire.

Aucune réconciliation avec les peuples autochtones ne peut être faite sans évoquer les tristes événements qui ont entraîné la mort de Louis Riel, chef métis. Ces événements se sont produits, et nous ne pouvons retourner en arrière. Néanmoins, nous pouvons chercher, et nous continuons de chercher, des moyens de reconnaître les contributions des Métis au Canada et de refléter la place qu'occupe Louis Riel dans l'histoire de notre pays.

La réconciliation est un processus continu. Pour renouveler notre partenariat, nous devons veiller à ce que les erreurs ayant marqué notre relation passée ne se répètent pas. Le gouvernement du Canada reconnaît que les politiques qui cherchent à assimiler les Autochtones, tant les femmes que les hommes, n'étaient pas la meilleure façon de bâtir un pays fort. Nous devons plutôt continuer à trouver des solutions qui permettront aux peuples autochtones de participer pleinement à la vie économique, politique, culturelle et sociale du Canada tout en préservant et en améliorant les identités des collectivités autochtones et en assurant leur évolution et leur épanouissement futurs. C'est en travaillant ensemble à atteindre des buts communs que nous réalisons des bénéfices pour tous les Canadiens, tant autochtones que non autochtones. »

UNITÉ 6

LES TRAITÉS DES INDIENS

IDÉE PRINCIPALE

Les traités constituent une part essentielle de la relation entre la Couronne et les Premières nations. Aux yeux de ces dernières, les traités sont des ententes durables et sacrées. Il existe différents types de traités au Canada, mais de nombreuses Premières nations n'ont jamais signé d'ententes relatives à un traité.

OBJECTIFS

1. Présenter aux élèves une perspective historique des traités au Canada.
2. Sensibiliser davantage les élèves aux questions actuelles relatives aux traités et aux revendications territoriales des Premières nations.

INFORMATION POUR L'ENSEIGNANT

Pour le gouvernement du Canada et les différents tribunaux, les traités conclus entre la Couronne et les Autochtones sont des accords solennels qui précisent les promesses, les obligations et les avantages des deux parties.

À compter de 1701, dans ce qui allait devenir le Canada, la Couronne britannique a signé des traités solennels destinés à encourager l'établissement de relations pacifiques entre les Premières nations et les non-Autochtones. Au cours des siècles qui ont suivi, des traités ont été signés pour définir, entre autres, les droits respectifs des gouvernements et des Autochtones relativement à l'usage et à la jouissance des terres traditionnellement occupées par ces derniers.

Au nombre des traités, on distingue les traités historiques, signés entre 1701 et 1923, et les traités modernes, connus sous le nom de règlements de revendications territoriales globales.

Les droits issus des traités qui existaient déjà en 1982 (l'année de l'adoption de la **Loi constitutionnelle**) et ceux qui ont été accordés par la suite sont reconnus et confirmés par la Constitution canadienne.

LA PROCLAMATION ROYALE DE 1763 ET LES TRAITÉS ANTÉRIEURS À LA CONFÉDÉRATION

Au XVIII^e siècle, les Français et les Britanniques se disputaient le contrôle des terres en Amérique du Nord. Les deux puissances coloniales ont formé des alliances stratégiques avec les Premières nations pour que ces dernières les aident à promouvoir leurs intérêts respectifs sur le continent. C'est ainsi qu'entre 1725 et 1779, les Britanniques ont signé, dans la région qui constitue maintenant le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, une série de traités de paix et d'amitié avec les tribus mi'kmaq et malécites.

Au début des années 1760, les Britanniques formaient la première puissance coloniale en Amérique du Nord. La **Proclamation royale britannique de 1763** interdisait à toute autre partie que la Couronne d'acheter des terres des Premières nations. Celle-ci, de son côté, pouvait acheter des terres d'un groupe de Première nation si ce groupe consentait à la vente au cours d'une réunion publique.

Plusieurs traités ont été signés après la **Proclamation royale britannique de 1763** et avant la Confédération en 1867. Mentionnons, entre autres, les traités du Haut-Canada (de 1764 à 1862) et les traités de l'île de Vancouver (1850-1854). En vertu de ces traités, les Premières nations renonçaient à leurs intérêts dans les terres qui forment aujourd'hui l'Ontario et la Colombie-Britannique, et ce, en échange de biens ou d'avantages, tels que des terres de réserve, des rentes ou d'autres types d'indemnité, de même que certains droits de chasse et de pêche.

LES TRAITÉS HISTORIQUES SIGNÉS APRÈS LA CONFÉDÉRATION

Entre 1871 et 1921, la Couronne a signé avec diverses Premières nations des traités qui permettaient au gouvernement du Canada de pratiquer l'agriculture et de se livrer à la colonisation et à l'exploitation des ressources dans l'Ouest canadien et le Nord. Parce que ces traités portent les numéros de 1 à 11, ils sont souvent désignés par le terme **traités numérotés**. Ils portent sur le Nord de l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et certaines parties du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et de la Colombie-Britannique.

En vertu de ces traités, les Premières nations qui occupaient ces territoires devaient céder de vastes étendues de terre à la Couronne. En échange, les traités leur accordaient des terres de réserve et d'autres biens ou avantages, tels que du matériel agricole et du bétail, des rentes, des munitions, des gratifications, des vêtements et certains droits de chasse et de pêche. La Couronne a également fait certaines promesses aux Premières nations signataires des traités, comme celles de maintenir des écoles dans les réserves, de fournir les services d'enseignants et d'apporter une aide aux études. Le Traité n° 6 comporte une disposition relative à « un buffet à médicaments ».

LES TRAITÉS MODERNES — LES REVENDICATIONS GLOBALES

Les règlements de revendications territoriales globales visent des régions du Canada où la question des droits ancestraux revendiqués par les Autochtones n'a pas été réglée par traité ou par un autre moyen légal. La **Convention de la Baie James et du Nord québécois**, signée en 1975, est le premier de ces traités modernes. À ce jour, le gouvernement fédéral a réglé 13 revendications globales avec les Autochtones au Canada.

L'IMPORTANCE DES TRAITÉS À L'ÉPOQUE ACTUELLE

Dans **Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones**, publié le 7 janvier 1998, le gouvernement du Canada affirmait que les traités historiques et modernes continueraient à jouer un rôle clé dans les relations futures entre les Autochtones et la Couronne. Le gouvernement fédéral est d'avis que les traités, de même que les relations qu'ils traduisent, peuvent ouvrir la voie à un avenir commun. Les relations continues, liées à un traité, s'exercent dans un contexte de droits et de responsabilités mutuels, qui permettront aux Autochtones et aux non-Autochtones de profiter ensemble des avantages qu'offre le Canada.

LES DISCUSSIONS EXPLORATOIRES AVEC LES PREMIÈRES NATIONS

Le gouvernement fédéral cherche à obtenir le point de vue de certains groupes de Premières nations assujetties à un traité sur la façon moderne d'aborder les traités historiques et les questions relatives aux traités. Ces discussions permettront aux parties d'en arriver à une même compréhension des problèmes et d'envisager des façons d'établir des relations axées sur l'avenir. Étant donné que plusieurs dispositions importantes des traités concernent directement les gouvernements provinciaux, ceux-ci auront un rôle capital à jouer dans ce processus.

ACTIVITÉS

1. LA CARTE DES TRAITÉS

Les nombreux traités conclus au Canada touchent différentes régions et différentes Premières nations (voir la section portant sur les sources de référence).

Divisez la classe en 13 groupes et répartissez entre eux les provinces et les territoires. Demandez ensuite à chaque groupe de préparer un bref exposé oral d'environ cinq minutes sur les traités qui touchent la province ou le territoire dont il est responsable.

Au cours de leur exposé, les élèves devraient parler des sujets suivants :

- le nombre de traités conclus dans la province ou le territoire que s'est vu attribuer leur groupe;
- la date à laquelle ces traités ont été conclus;

- les Premières nations concernées par chaque traité;
- les types de traité, c'est-à-dire des traités de paix et d'amitié, des traités conclus avant la Confédération, des traités numérotés ou des traités modernes.

2. LA PROCLAMATION ROYALE

Lorsqu'on aborde les traités, l'un des documents historiques les plus importants est la **Proclamation royale de 1763**, signée par le roi George III. Par cette proclamation, on voulait s'assurer l'appui des Indiens en temps de guerre et en faire des partenaires commerciaux. En voici les principales dispositions :

- on ne doit pas entraver l'utilisation et la jouissance par les Indiens des terres mises de côté à leur intention en vertu de la **Proclamation royale**;
- toute terre mise de côté, en vertu de la **Proclamation royale**, à l'intention des Premières nations ne peut être achetée que par la Couronne;
- toute terre mise de côté, en vertu de la **Proclamation royale**, à l'intention des Premières nations ne peut être achetée sans le consentement des Indiens, consentement qui devra être obtenu au cours d'une assemblée publique réunissant les Indiens et convoquée par le gouverneur ou le commandant en chef des colonies où se trouvent les terres en question.

Aujourd'hui, la **Proclamation royale** est toujours, aux yeux des **Indiens**, une preuve de leur souveraineté et de leurs droits sur les terres et les ressources.

Demandez aux élèves de préparer un petit sketch sur la **Proclamation royale de 1763**. Un des élèves pourrait jouer le rôle d'un représentant britannique du roi George en 1763. Ce représentant visite une collectivité de Première nation de votre région et fait la lecture des paragraphes de la Proclamation suivants. Un interprète est présent pour traduire en français moderne leur signification.

« Attendu qu'il est juste, raisonnable et essentiel pour Notre intérêt et la sécurité de Nos colonies de prendre des mesures pour assurer aux nations ou tribus sauvages [sic] qui sont en relations avec Nous et qui vivent sous Notre protection, la possession entière et paisible des parties de Nos possessions et territoires qui ont été ni concédées ni achetées et ont été réservées pour ces tribus ou quelques-unes d'entre elles comme territoires de chasse [...]. »

Version de l'interprète

« Et Nous enjoignons et ordonnons strictement à tous ceux qui en connaissance de cause ou par inadvertance, se sont établis sur des terres situées dans les limites des contrées décrites ci-dessus ou sur toute autre terre qui n'ayant pas été cédées ou achetées par Nous se trouve également réservée pour lesdits sauvages [sic], de quitter immédiatement leurs établissements. »

Version de l'interprète

« Attendu qu'il s'est commis des fraudes et des abus dans les achats de terres des sauvages [sic] au préjudice de Nos intérêts et au grand mécontentement de ces derniers, et afin d'empêcher qu'il ne se commette de telles irrégularités à l'avenir et de convaincre les sauvages [sic] de Notre esprit de justice et de Notre résolution bien arrêtée de faire disparaître tout sujet de mécontentement, Nous déclarons de l'avis de Notre Conseil privé, qu'il est strictement défendu à qui que ce soit d'acheter des sauvages [sic], des terres qui leur sont réservées dans les parties de Nos colonies, ou Nous avons cru à propos de permettre des établissements. »

Version de l'interprète

« Cependant si quelques-uns des sauvages [sic], un jour ou l'autre, devenaient enclins à se départir desdites terres, elles ne pourront être achetées que pour Nous, en Notre nom, à une réunion publique ou à une assemblée des sauvages [sic] [...]. »

Version de l'interprète

Au moment de traduire le texte, dites au groupe de tenir compte du fait que l'interprète est un membre de Première nation et qu'il traduit le texte de ce point de vue. Les élèves n'ont pas à mémoriser leur rôle; ils n'ont qu'à le lire. Cependant, on leur recommande de s'exercer afin de bien le connaître.

Après le sketch, demandez à la classe de répondre aux questions suivantes :

- On dit que les Premières nations se réfèrent aux négociations entre les Britanniques et les Premières nations sur une base de « nation à nation ». Qu'est-ce que cela signifie? Est-ce que ce genre de relation prévaut toujours?
- En quoi cette relation diffère-t-elle aujourd'hui? Que peut-on faire pour changer la situation?
- Quelle est l'importance de la langue dans les négociations?

Demandez aux élèves de lire le texte d'un des traités historiques. On trouve dans Internet un vaste choix de traités. La section portant sur les sources de référence comporte une liste de sites sur le sujet. Les élèves pourraient lire le texte à voix haute et « traduire » les expressions les plus difficiles. Rappelez-leur que plusieurs Premières nations estiment que les versions écrites des traités ne reflètent pas les ententes verbales conclues par les négociateurs et que les traités sont, en fin de compte, des ententes entre peuples qui vivent ensemble.

Demandez aussi aux élèves s'ils croient qu'il est juste de faire une traduction littérale des traités. Est-ce que la rente annuelle de 5 \$ ou le « buffet à médicaments » constituent un échange raisonnable, en termes modernes, contre les droits fonciers des Autochtones? Est-ce que cela ne constituait pas plutôt des cadeaux pour célébrer une entente, étant donné que les cadeaux étaient des symboles très importants?

3. LE TWO-ROW WAMPUM TREATY

Pour les Premières nations, la ceinture wampum possède une longue histoire, surtout pour les Premières nations des régions boisées de l'Est. On offrait souvent cette ceinture lors d'un échange de cadeaux entre nations et en signe de diplomatie. Les ceintures et les cordons, échangés lors des conférences qui se déroulaient dans le but de conclure des traités, étaient généralement faits de coquillages blancs ou violet foncé en forme de perle. Le dessin des perles reflétait les principaux concepts qui ressortaient des discussions.

Au cours des conférences entre les Premières nations et les Européens, on offrait très souvent des ceintures wampum en cadeau. Une des ceintures wampum les plus connues est la ceinture iroquoise **gus-wen-tah**, ou ceinture « two-row wampum ». Elle était ainsi constituée : une rangée de perles blanches pour symboliser la nature sacrée de l'entente relative au traité conclue entre les deux parties et deux rangs parallèles de perles violet foncé. Pour les Premières nations, ces rangs symbolisaient les voies séparées que prennent deux parties qui descendent une même rivière.

Les élèves peuvent trouver dans Internet des renseignements détaillés sur les ceintures wampum, y compris des photographies, des diagrammes, des techniques de tissage, des données historiques ainsi que des explications sur leur symbolisme.

4. UNE RECHERCHE SUR LES TRAITÉS

Aujourd'hui, par l'intermédiaire des règlements des revendications territoriales modernes, les Premières nations espèrent que s'ouvriront à elles de nombreuses possibilités. Pour elles, les ententes relatives aux revendications territoriales sont une façon de rebâtir leurs nations et de stimuler leurs cultures. Les Premières nations souhaitent exercer une plus grande gestion des programmes offerts dans leurs collectivités, programmes qui touchent entre autres l'éducation, les services à l'enfance et les services juridiques. Elles désirent participer aux activités locales d'exploitation des ressources renouvelables ainsi qu'à la gestion de la pêche et de la chasse, conformément à leurs valeurs traditionnelles. Par ailleurs, elles cherchent à participer à l'économie canadienne par l'entremise d'entreprises installées sur leurs terres traditionnelles et spécialisées entre autres dans la coupe de bois d'œuvre, la pêche commerciale et l'exploration minière.

Demandez aux élèves de faire un compte rendu de 2 à 3 pages sur une revendication territoriale moderne au Canada (par exemple, celle des Innus du Labrador, celle des Premières nations au Yukon ou le processus des traités en Colombie-Britannique). Les élèves pourraient aborder les questions suivantes :

- Depuis combien de temps les négociations sont-elles en cours?
- Sur quelle partie des ressources les Premières nations exerceront-elles le contrôle?
- De quel type d'autonomie gouvernementale des Premières nations a-t-on convenu dans l'entente? Par exemple, est-ce que l'entente touche la justice, la santé ou le développement économique?

- Quelles mesures contient l'entente pour protéger et stimuler la culture des Premières nations? Par exemple, prévoit-on la protection d'un quelconque site patrimonial? Changera-t-on le nom de certaines parties du territoire traditionnel? Rendra-t-on aux Premières nations certains artefacts détenus actuellement par des musées?
- Est-ce que l'entente aura des effets sur les non-Autochtones?
- De quelle façon les Premières nations et les gouvernements travailleront-ils de concert à la gestion des ressources?

Pour conclure la recherche sur les revendications territoriales, les élèves pourraient créer une murale sur laquelle ils exposeront des articles de journaux sur les revendications territoriales actuelles des Premières nations.

5. UNE VISITE À LA CLASSE

Invitez une personne qualifiée à venir parler des traités et des revendications territoriales devant la classe. Si votre école se trouve dans une région visée par un traité historique, vous pourriez inviter un sage à venir discuter avec les élèves de son histoire orale ou un dirigeant de Première nation à venir s'entretenir avec eux des conséquences de ce traité sur son travail. Par contre, si votre école se trouve dans une région où se déroulent actuellement des négociations relatives à une revendication, vous pourriez demander à un membre de Première nation qui travaille au bureau de recherche sur la revendication de venir parler du travail qu'on y fait. Vous pourriez également inviter un fonctionnaire fédéral ou provincial dont le travail touche les traités. La discussion pourrait porter sur les négociations, la cartographie, les recherches historiques ou l'enregistrement de l'histoire orale.

Assurez-vous que les élèves préparent des questions à l'intention du conférencier. Ils devraient également lui offrir un cadeau, de préférence fabriqué à partir des ressources dont ils disposent.

UNITÉ 7

L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES PREMIÈRES NATIONS

IDÉE PRINCIPALE

Le Canada a reconnu le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale comme un droit existant au sein de la Constitution canadienne. L'autonomie gouvernementale signifie que les Premières nations auront davantage de pouvoir sur leurs vies et leurs collectivités qu'elles en ont en vertu des institutions actuelles.

OBJECTIFS

1. Familiariser les élèves avec le concept de l'autonomie gouvernementale.
2. Savoir pourquoi l'autonomie gouvernementale est importante pour les Premières nations.
3. Connaître les modes traditionnels d'autonomie gouvernementale.

INFORMATION POUR L'ENSEIGNANT

Les Premières nations possédaient leurs propres formes de gouvernement depuis des milliers d'années avant l'arrivée des Européens au Canada. On retrouvait une grande variété de systèmes au sein de ces gouvernements. Les Premières nations ont défini leurs formes de gouvernement selon leurs besoins particuliers, besoins dictés par les conditions économiques, sociales et géographiques qui leur étaient propres. Les croyances spirituelles et les cultures particulières de chaque groupe ont également été des sources importantes d'inspiration pour leurs formes de gouvernement.

Les Premières nations affirment que l'existence de leurs systèmes de gouvernement remonte aux débuts de leur histoire orale. À leurs yeux, leurs pouvoirs gouvernementaux sont essentiels à leur existence, et c'est justement ce que signifie le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Les Premières nations estiment qu'elles ont toujours eu le droit de se gouverner elles-mêmes.

Les politiques coloniales ont affaibli l'autorité des gouvernements des Premières nations. À leur arrivée au Canada, les colons européens ont établi leurs propres gouvernements coloniaux et ont signé des traités avec bon nombre de Premières nations. Ces traités avaient pour buts de confirmer l'amitié entre les Premières nations et les colons européens ainsi que de partager les terres et les ressources.

Peu à peu, les gouvernements coloniaux ont commencé à établir des lois et des politiques destinées à assimiler les Premières nations à la société non autochtone. Les gouvernements coloniaux et, après 1867, le gouvernement du Canada ont voté des lois qui incitaient les membres des Premières nations à adopter les pratiques sociales et politiques de la population non autochtone dominante. Dans le cadre de ce processus d'assimilation, le gouvernement fédéral a mis en place un système de pensionnats pour les enfants des Premières nations. Dans ces établissements, on interdisait aux enfants de parler leur propre langue et de suivre leurs traditions culturelles et spirituelles.

Ces politiques fédérales d'assimilation et de contrôle ont eu des effets désastreux. Elles ont constitué une menace pour les modes de vie traditionnels des Premières nations et ont affaibli l'autorité de leurs gouvernements. Au cours des derniers siècles, les Premières nations sont devenues l'un des groupes les plus défavorisés au Canada. Les gens qui vivent dans les collectivités des Premières nations affichent encore aujourd'hui l'un des plus bas niveaux de vie au pays.

Toutefois, l'autonomie gouvernementale des Premières nations est en voie d'être rétablie. Depuis la fin des années 1940, les dirigeants des Premières nations ont lutté pour aider leurs peuples à retrouver la place qui leur revient au sein de la fédération canadienne. Aujourd'hui, ils demandent que soit reconnu leur droit de se gouverner eux-mêmes et souhaitent former des partenariats avec les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi qu'avec d'autres parties, comme le secteur privé.

En rétablissant leurs propres gouvernements, les Premières nations seront de nouveau en mesure de gérer leurs vies et leurs terres. En outre, elles pourront mieux poursuivre le processus de guérison sociale et spirituelle amorcé dans leurs collectivités.

En août 1995, le gouvernement fédéral a mis en place un processus visant à négocier des ententes concrètes, facilitant la réalisation de l'autonomie gouvernementale. Ce processus repose sur le principe que le droit inhérent des Autochtones à l'autonomie gouvernementale existe déjà dans la Constitution canadienne. Les groupes autochtones façonneront eux-mêmes leur gouvernement en fonction des circonstances historiques, culturelles, politiques et économiques qui leur sont particulières.

L'autonomie gouvernementale nécessite l'acquisition de l'autosuffisance et l'établissement d'une nouvelle relation entre les gouvernements et les Premières nations, relation fondée sur la confiance et le respect mutuels. Elle signifie que les Premières nations pourront assumer davantage de responsabilités et de pouvoir sur les décisions qui touchent leur vie et leurs collectivités. Elle signifie également que les Premières nations pourront élaborer leurs propres lois dans certains domaines, faire des choix sur la façon de dépenser leurs fonds, gérer la prestation de leurs propres programmes et services (comme l'éducation) et former plus facilement des partenariats en vue de profiter des occasions de développement économique. En outre, les gouvernements autochtones seront davantage responsables envers leurs peuples des décisions qu'ils prendront.

Néanmoins, l'autonomie gouvernementale ne signifie pas que les Premières nations fonctionneront comme si elles vivaient dans un pays indépendant. Elles cohabiteront avec leurs voisins tout comme c'est le cas maintenant. La Constitution canadienne et la **Charte canadienne des droits et libertés** s'appliqueront aux gouvernements des Premières nations. Les lois fédérales et provinciales continueront également de s'appliquer, et les lois prépondérantes, comme celles contenues dans le **Code criminel**, continueront de prévaloir sur les lois des Premières nations dans les cas où elles entreraient en conflit. L'autonomie gouvernementale touche tous les ordres de gouvernement et d'administration — Premières nations, municipal, provincial et fédéral — qui travaillent ensemble à titre de partenaires afin que tous les Canadiens aient accès aux possibilités et aux services auxquels ils ont droit.

ACTIVITÉS

1. LES DIVERSES FACETTES DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

Pour réaliser l'autonomie gouvernementale, bon nombre de membres talentueux des Premières nations devront mettre en place des institutions et occuper des fonctions au sein du nouveau gouvernement et de sa fonction publique. On aura entre autres besoin de politiciens, de comptables, d'administrateurs financiers, d'avocats et de travailleurs sociaux.

Au cours de la présente activité, les élèves dresseront le profil d'une personne qui travaille activement à la réalisation de l'autonomie gouvernementale des Premières nations. Les élèves dont l'école se trouve dans un centre urbain ou une communauté qui n'est pas situé près d'une collectivité de Première nation peuvent communiquer avec le centre d'amitié local afin qu'on leur donne le nom d'une personne qui accepterait d'être interviewée. Pour identifier une telle personne, on peut également jeter un coup d'œil du côté des écoles, des entreprises, du gouvernement, des centres médicaux ou des services de police. Il est important que les élèves puissent choisir eux-mêmes cette personne, puisque ce choix représentera leur vision personnelle de l'autonomie gouvernementale.

Dans cette activité, les élèves devront se comporter comme des reporters, c'est-à-dire qu'ils devront entrer en contact avec le sujet choisi et réaliser une entrevue. Une fois qu'ils auront choisi un membre d'une Première nation de leur communauté ou des environs, ils devront communiquer avec cette personne et lui demander si elle consent à leur accorder une entrevue. En plus de tenter d'obtenir des détails importants sur l'histoire de cette personne, le reporter devrait également lui poser les questions suivantes :

- Qu'est-ce qui vous a intéressé en premier lieu dans le métier que vous faites?
- Qu'est-ce qui vous a poussé à choisir cette voie?
- Quelle est votre vision de l'autonomie gouvernementale?

- Selon vous, quelle a été votre contribution à la réalisation de l'autonomie gouvernementale de votre collectivité et quelle sera-t-elle à l'avenir?
- Quels messages souhaitez-vous transmettre aux élèves en ce qui concerne l'autonomie gouvernementale?

Une fois les entrevues et les recherches terminées, chaque élève devrait rédiger un texte pour présenter la personne choisie et parler de sa contribution à la réalisation de l'autonomie gouvernementale des Premières nations. Les élèves peuvent aussi ajouter les raisons pour lesquelles ils estiment que la contribution de cette personne est importante. Par la suite, ils peuvent faire un bref exposé de leurs recherches devant la classe.

On pourrait organiser dans la classe une exposition de toutes les biographies et y inclure des photos ou des affiches conçues par les élèves pour illustrer l'autonomie gouvernementale des Premières nations.

Assurez-vous que les élèves feront parvenir aux personnes concernées une copie des biographies qu'ils auront écrites ainsi qu'une lettre pour les remercier du temps qui leur a été consacré.

2. UNE VISITE À LA CLASSE

Invitez un membre d'une Première nation qui a de nombreuses connaissances sur l'autonomie gouvernementale à venir s'entretenir avec la classe à ce sujet. Il existe plusieurs possibilités : on peut inviter un sage des Premières nations à venir parler des régimes gouvernementaux traditionnels, un politicien attaché à une organisation des Premières nations, un membre du conseil de bande d'une Première nation ou encore un homme ou une femme d'affaires. Si votre école est située dans une ville, vous pouvez commencer vos recherches en vous adressant à un centre d'amitié ou à une organisation qui se consacre aux membres des Premières nations vivant en milieu urbain.

Aidez les élèves à préparer les questions qu'ils poseront au visiteur, par exemple :

- Que signifie pour vous l'autonomie gouvernementale?
- Croyez-vous qu'il existe des obstacles à la réalisation de l'autonomie gouvernementale des Premières nations? Si oui, comment peuvent-ils être abolis?
- Diriez-vous que les collectivités des Premières nations sont devenues plus autonomes sur le plan gouvernemental au cours des dernières décennies? Quelle est votre vision de l'avenir en ce qui concerne l'autonomie gouvernementale?

Les élèves devraient avoir préparé un cadeau, qu'ils auront de préférence eux-mêmes fabriqué, afin de l'offrir au conférencier en guise de remerciement.

3. UNE ÉMISSION DE TÉLÉVISION

Choisissez plusieurs élèves de la classe pour participer à un jeu de rôles pour une émission de télévision spéciale qui sera diffusée au bulletin de nouvelles du soir. L'émission mettra en scène un journaliste qui interviewe des Canadiens sur ce qu'ils pensent de l'autonomie gouvernementale des Premières nations. Un élève jouera le rôle du reporter et plusieurs autres joueront celui des personnes interviewées. Vous trouverez ci-après des exemples de personnages que les élèves pourraient représenter (vous pouvez en ajouter si vous le désirez) :

- un homme ou une femme d'affaires ojibway à Toronto;
- un député fédéral représentant un des partis politiques;
- une Dénée d'un petit village des Territoires du Nord-Ouest;
- un pêcheur commercial de la Colombie-Britannique;
- un nouveau citoyen canadien propriétaire d'une boutique à Halifax;
- un étudiant de niveau universitaire de Québec;
- un sage d'une collectivité de Première nation malécite au Nouveau-Brunswick.

Demandez aux élèves qui jouent ces rôles d'imaginer le point de vue de leur personnage sur l'autonomie gouvernementale des Premières nations et d'écrire un court texte qui pourrait être utilisé dans un documentaire. Les élèves devraient pouvoir utiliser de façon créative les déclarations des personnages pour écrire un scénario et le mettre en scène devant l'auditoire de la station de télévision (les autres élèves de la classe).

Au cours de la discussion qui suivra, demandez aux élèves qui jouent le rôle de l'auditoire ce qu'ils pensent des points de vue exprimés par les personnes interviewées. Comment chaque personne en est-elle venue à cette opinion? Avait-elle accès à une information complète? A-t-il été question de stéréotypes concernant les Premières nations ou l'autonomie gouvernementale des Premières nations?

4. LES ENTREPRISES DES PREMIÈRES NATIONS

Des gouvernements forts et stables constituent le fondement même des possibilités de développement économique pour les Premières nations. Les régimes économiques traditionnels des Premières nations reposaient sur la chasse, la pêche, la cueillette et le commerce. Cependant, étant donné le déclin de ces activités, plusieurs collectivités des Premières nations sont devenues de plus en plus dépendantes du gouvernement canadien. Grâce à l'expansion des entreprises administrées par des membres des Premières nations et aux mesures visant à faciliter leurs activités, les collectivités peuvent maintenant devenir indépendantes sur le plan économique.

Au cours de la présente activité, on demandera aux élèves d'élaborer un plan d'affaires pour une société commerciale située dans une collectivité de Première nation.

Avant que les élèves conçoivent et établissent leur propre entreprise des Premières nations, demandez-leur d'identifier une entreprise qui existe en ce moment dans une collectivité de Première nation, comme une coopérative d'alimentation, une agence de tourisme, une station-service, une entreprise d'informatique, une usine de mise en conserve du poisson ou une usine de riz sauvage. Demandez-leur aussi de faire une courte description de l'entreprise, de son dirigeant et de son importance pour la collectivité. Pour pouvoir bien répondre à ces questions, il serait bon que les élèves interrogent les administrateurs de l'entreprise en question.

Une fois que les élèves se seront familiarisés avec la gestion d'une entreprise, divisez-les en groupes de trois ou de quatre. Chaque groupe devra concevoir sa propre entreprise qui sera située dans une collectivité de Première nation.

Demandez à chaque groupe de trouver une idée d'entreprise. Les groupes doivent se poser des questions sur les besoins de la collectivité ou sur les éléments d'actif de la collectivité qui pourraient fournir une occasion de développement économique. Lorsque chaque groupe aura fait son choix, on pourra passer à la prochaine étape, qui est d'élaborer un bon plan d'affaires.

Voici les quatre éléments fondamentaux d'un plan d'affaires :

a) le sommaire

Dans cette partie du plan d'affaires, les élèves présentent leur entreprise. Ils décrivent brièvement l'organisation de la compagnie et ajoutent quelques mots sur les administrateurs.

b) les besoins du marché

Les élèves décrivent le produit ou le service qui est offert par l'entreprise afin d'obtenir du soutien financier.

c) le montant du financement nécessaire

Les élèves doivent calculer le montant d'argent qui sera nécessaire pour faire fonctionner l'entreprise, y compris les salaires et le matériel.

d) les résultats financiers prévus

Les élèves doivent fournir une estimation des revenus potentiels de l'entreprise.

5. DÉCLARATION DES PREMIÈRES NATIONS

Demandez aux élèves de lire la **Déclaration des Premières nations**, adoptée en 1980 par toutes les Premières nations au Canada au cours d'une conférence de l'Assemblée des Premières Nations, et d'y réfléchir.

[Traduction]

DÉCLARATION DES PREMIÈRES NATIONS

« Nous, les premiers peuples sur ces terres, savons que le Créateur nous a mis ici.

Le Créateur nous a donné des lois qui gouvernent toutes nos relations afin que nous vivions en harmonie avec la nature et les hommes.

Les lois du Créateur définissent nos droits et nos responsabilités.

Le Créateur nous a donné nos croyances spirituelles, nos langues, nos cultures et une place sur la Terre mère qui contient tout ce qu'il nous faut pour satisfaire nos besoins.

Nous avons conservé notre liberté, nos langues et nos traditions depuis des temps immémoriaux.

Nous continuons à exercer les droits, à prendre les responsabilités et à respecter les obligations que nous a donnés le Créateur relativement aux terres où nous avons été mis.

Le Créateur nous a donné le droit de nous gouverner nous-mêmes et le droit à l'autodétermination.

Les droits et les responsabilités qui nous ont été donnés par le Créateur ne peuvent être modifiés ni nous être enlevés par aucune autre nation. »

Montez en classe un projet qui aurait pour but de répondre aux questions suivantes : Que dit la Déclaration sur la façon dont se voient les Premières nations? D'où vient le droit à l'autonomie gouvernementale et à l'autodétermination?

6. LES MÉTIERS ET LES PROFESSIONS

Un des défis de l'autonomie gouvernementale est de rassembler des membres des Premières nations qui possèdent les qualifications nécessaires pour faire fonctionner les administrations et les entreprises qui seront nécessaires aux gouvernements des Premières nations. Il faudra embaucher des personnes qui possèdent une bonne éducation, de la formation, des compétences et de l'expérience, et ce, dans plusieurs domaines de travail. On embauchera :

- des négociateurs et des dirigeants;
- des ingénieurs et des scientifiques;
- des enseignants, des experts dans le domaine de la culture et des sages;
- des juges et des avocats;
- des artistes et des linguistes;
- des communicateurs et des conteurs;
- des administrateurs financiers, des comptables et des économistes;
- des guérisseurs, des dentistes, des médecins et des infirmiers;
- des gestionnaires de programmes et de ressources humaines;
- des analystes de politiques.

Plusieurs autres postes devront être comblés et d'autres compétences seront requises au fur et à mesure que se réalisera l'autonomie gouvernementale. Demandez aux élèves de procéder à un remue-méninges pour établir une liste des autres types de personnes compétentes nécessaires à la réalisation de l'autonomie gouvernementale. Les élèves pourraient aussi se demander comment inciter leurs camarades à poursuivre une carrière dans l'un de ces domaines. Après avoir identifié les postes et les compétences nécessaires, demandez-leur d'organiser une campagne de recrutement de personnel pour combler les postes disponibles. La campagne pourrait également aborder la question de la formation et de l'éducation des jeunes.

Les élèves pourraient concevoir des affiches à partir de photographies ou de dessins et les coller aux murs de l'école, ou bien les faire paraître dans le journal de l'école ou dans un journal local. Ils pourraient aussi rédiger un message radiophonique qui serait diffusé par l'entremise du système d'interphone de l'école ou sur les ondes de la radio locale. Si la classe a accès à une caméra vidéo, les élèves pourraient aussi écrire un court message publicitaire et le faire diffuser par le réseau de télévision communautaire.

SOURCES DE RÉFÉRENCE

LES SITES WEB GÉNÉRAUX

Cradleboard, renseignements sur les questions concernant les Premières nations (site en anglais)

www.cradleboard.org

Aboriginal Multi-Media Society (AMMSA), éditions scolaires (site en anglais)

www.ammsa.com/classroom/index.htm

Native Links (site en anglais)

www.johnco.com/native/

Premières nations sur Rescol, programme d'études autochtones, liens à des écoles des Premières nations d'un peu partout au Canada, etc. (site bilingue)

www.rescol.ca/autochtone

The Aboriginal Youth Network, hyperliens, centre de nouvelles, possibilité d'échanges avec des jeunes des Premières nations, etc. (site en anglais)

www.ayn.ca/AYNHome.aspx

Bill's Aboriginal Links, vaste liste de sites des Premières nations (site en anglais)

www.bloorstreet.com/300block/aborl.htm

Commission royale sur les peuples autochtones, résumé du rapport de la CRPA (site bilingue)

www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/sgmm_f.html

Portail des Autochtones au Canada, guichet unique pour accéder à des ressources, programmes et services relatifs aux Autochtones (site bilingue)

www.autochtoneaucanada.gc.ca

LES ENCYCLOPÉDIES

L'Encyclopédie du Canada

- Comprend de nombreux articles sur la culture, les personnages, l'histoire ainsi que les systèmes économique, social et politique des Premières nations. Convient à toutes les classes.

L'Encyclopédie du Canada Plus CD-ROM

- Outil multimédia de recherche pour les élèves sur une vaste gamme de sujets qui touchent les Premières nations. Comprend de nombreux articles sur la culture, les personnages, l'histoire ainsi que les systèmes économique, social et politique des Premières nations. Convient à toutes les classes.

LES MEMBRES DES PREMIÈRES NATIONS EN MILIEU URBAIN

Office national du film du Canada

- Urban Elder — 1997

Congrès des Peuples Autochtones (site en anglais)

www.abo-peoples.org

Association nationale des centres d'amitié autochtone (site en anglais)

www.nafc.ca

First Nation Information Project (site en anglais)

www.johnco.com/firstnat

LES ORGANISATIONS DES PREMIÈRES NATIONS

Office national du film du Canada

- *Forgotten Warriors* — 1997
- *Tikinagan* — 1991

Association nationale de foresterie autochtone (site en anglais)

www.nafaforestry.org

Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada (site en anglais)

www.anac.on.ca

Congrès des Peuples Autochtones (site en anglais)

www.abo-peoples.org

Assemblée des Premières Nations (site bilingue)

<http://www.afn.ca/>

Journaux, périodiques et publications (site en anglais)

www.johnco.com

Liens avec les organisations et les associations nationales, provinciales, territoriales et régionales dans les secteurs de la politique, de la culture et de l'éducation :

www.johnco.com/nativel

www.johnco.com/firstnat/dirfnorg.html#1

www.ammsa.com/ammsalinks.html

LA CHASSE ET LE PIÉGEAGE

Office national du film du Canada

- Indian Middlemen: Natives in the Fur Trade — 1983
- Trade for Furs: The Beginning — 1983
- Pelleterie : la politique du commerce des fourrures/Pelts: Politics of the Fur Trade — 1989
- Les chasseurs cris de Mistassini/Cree Hunters of Mistassini — 1974
- Flooding Job's Garden — 1991

Animal Rights, document sur la chasse et la pêche pratiquées par les Premières nations, selon une perspective des droits des animaux (site en anglais)

arrs.envirolink.org

Restrictions de l'UE sur l'importation des fourrures, rapport sur les restrictions sur les importations de fourrures imposées par l'Union européenne et leurs conséquences sur les chasseurs et les trappeurs des Premières nations (site bilingue)

www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/rprt_f.html

Native Link, série de commentaires et d'échanges sur l'utilisation des pièges à ressort par les trappeurs des Premières nations (site en anglais)

www.native-net.org/archive/nl/9507/0446.html

Institut de la fourrure du Canada, organisation à but non lucratif qui regroupe des associations de trappeurs, des groupes autochtones, des organismes de défense des droits des animaux et le gouvernement (site bilingue)

www.fur.ca

MORRISON, R.B., et C.R. WILSON, **Native Peoples: The Canadian Experience**, Toronto, M&S, 1995.

Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, Ottawa, ministère des Approvisionnement et Services, 1996. Voir « Les terres et les ressources » et le « Développement économique » dans le volume 2 : Une relation à redéfinir.

LES PENSIONNATS

United Church Statement on Residential Schools (site bilingue)

www.united-church.ca/news/2005/1123.shtm

Cree Residential Schools, photographies d'élèves cris de la Baie-James dans les pensionnats (site en anglais)

borealis.lib.uconn.edu/ArcticCircle/HistoryCulture/Cree/creeexhibit.html

MILLER, J.R., **Shingwauk's Vision: A History of Native Residential Schools**, Toronto, University of Toronto Press, 1996.

Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, Ottawa, ministère des Approvisionnement et Services, 1996. Voir « Les pensionnats » dans le volume 1 : Un passé, un avenir.

Office national du film du Canada

- The Learning Path — 1991

LES TRAITÉS DES INDIENS

Treaty 7 Nations, site Web officiel des Premières nations signataires du Traité n° 7 (site en anglais)

www.treaty7.org

Le site Information sur les traités historiques (site bilingue)

www.ainc-inac.gc.ca/pr/trts/hti/site/mainindex_f.html

Office national du film du Canada

- Time Immemorial — 1991

RAUENT, Daniel, **Without Surrender, Without Consent: A History of the Nishga Land Claim**, Vancouver, Douglas and MacIntyre, 1984.

PRICE, Richard, **Legacy: Indian Treaty Relationships**, Edmonton, Plains Publishing, 1991.

Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, Ottawa, ministère des Approvisionnement et Services, 1996. Voir « Les traités » dans le volume 2 : Une relation à redéfinir.

L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES PREMIÈRES NATIONS

First Perspective Online, journal des Premières nations (site en anglais)

www.firstperspective.ca

Statistiques sur les Premières nations (site bilingue)

www.ainc-inac.gc.ca/pr/sts/index_f.html

Office national du film du Canada

- L'art de tourner en rond/Dancing Around the Table (en deux parties) — 1987

Commission royale sur les peuples autochtones, **Partenaires dans la Confédération : les peuples autochtones, l'autonomie gouvernementale et la Constitution**, Ottawa, ministère des Approvisionnement et Services, 1993.

Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, Ottawa, ministère des Approvisionnement et Services, 1996. Voir « La fonction gouvernementale » dans le volume 2 : Une relation à redéfinir.

CENTRES ÉDUCATIFS ET CULTURELS

BUREAU PRINCIPAL

CONFÉDÉRATION DES CENTRES ÉDUCATIFS ET
CULTURELS DES PREMIÈRES NATIONS
666, avenue Kirkwood, bureau 302
Ottawa (Ontario) K1Z 5X9
Tél. : (613) 728-5999
Télé. : (613) 728-2247

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

LENNOX ISLAND CULTURAL EDUCATIONAL CENTRE
Case postale 134
Lennox Island (Île-du-Prince-Édouard) C0B 1P0
Tél. : (902) 831-2087
Télé. : (902) 831-3153

NOUVELLE-ÉCOSSE

MICMAC ASSOCIATION FOR CULTURAL STUDIES
47, rue Mallard, bureau 2
Sydney (Nouvelle-Écosse) B1S 2P5
Tél. : (902) 567-1752
Télé. : (902) 567-0776

WAGMATCOOK FIRST NATION
Case postale 30001
Wagmatcook (Nouvelle-Écosse) B0E 3N0
Tél. : (902) 295-2598
Télé. : (902) 295-3398

NOUVEAU-BRUNSWICK

BIG COVE BAND COUNCIL
Case postale 1, emplacement 11
Big Cove (Nouveau-Brunswick) E0A 2L0
Tél. : (506) 523-8200
Télé. : (506) 523-8230

BUCTOUCHE MICMAC BAND
9, chemin Reserve
Buctouche (Nouveau-Brunswick) E4S 4G2
Tél. : (506) 743-2520
Télé. : (506) 743-8995

EEL GROUND INDIAN BAND
47, chemin Church
Newcastle (Nouveau-Brunswick) E1V 4E6
Tél. : (506) 627-4600
Télé. : (506) 627-4602

EEL RIVER BAR FIRST NATION
11, rue Main, unité 20
Eel River Bar (Nouveau-Brunswick) E8C 1A1
Tél. : (506) 684-6277
Télé. : (506) 684-6282

FORT FOLLY CULTURAL EDUCATION CENTRE
Case postale 1007
Dorchester (Nouveau-Brunswick) E4K 3V5
Tél. : (506) 379-3400
Télé. : (506) 379-3408

KINGSCLEAR FIRST NATION
77, chemin French Village
Kingsclear FN (Nouveau-Brunswick) E3E 1K3
Tél. : (506) 363-3028
Télé. : (506) 363-4324

OROMOCTO NATION
Case postale 417, route rurale 1
Oromocto (Nouveau-Brunswick) E2V 2J2
Tél. : (506) 357-2083
Télé. : (506) 357-2628

PABINEAU FIRST NATION
Programme d'éducation culturelle
1290, chemin Pabineau Falls
Bathurst (Nouveau-Brunswick) E2A 7M3
Tél. : (506) 548-9211
Télé. : (506) 545-6968

RED BANK FIRST NATION
Programme éducatif Metepenagiag
1926, chemin MicMac
Red Bank (Nouveau-Brunswick) E9E 2P2
Tél. : (506) 836-6113
Télé. : (506) 836-2787

SAINT MARY'S INDIAN BAND
150, rue Cliffe
Case postale R2
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3A 1A0
Tél. : (506) 459-2209
Télé. : (506) 462-9491

TOBIQUE INDIAN BAND
13100, route 105
Tobique FN (Nouveau-Brunswick) E7H 3Y2
Tél. : (506) 273-5546
Télé. : (506) 273-5435

QUÉBEC

ALGONQUIN NATION PROGRAM
AND SERVICES SECRETARIAT
Réserve de Timiskaming
Case postale 367
Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0
Tél. : (819) 723-2019
Télé. : (819) 723-2345

BANDE MICMAC DE GESGAPEGIAG
Case postale 1280
Gesgapegiag (Québec) G0C 1Y0
Tél. : (418) 759-3441
Télé. : (418) 759-5856

CENTRE CULTUREL AMIKWAN
Conseil de bande du lac Simon
1026, boul. Cicip
Lac Simon (Québec) J0Y 3M0
Tél. : (819) 736-4501
Télé. : (819) 736-7311

CENTRE CULTUREL DE WANASKOADEMEK
102, rue Sisbosis
Odanak (Québec) J0G 1H0
Tél. : (450) 568-2810
Télé. : (450) 568-3553

CONSEIL DE LA NATION ALGONQUINE ANISHNABEG
246, rue Notre-Dame
Maniwaki (Québec) J9E 2J8
Tél. : (819) 449-1225
Télé. : (819) 449-6480

CONSEIL DE LA NATION ATIKAMEKW
290, boul. Saint-Joseph, case postale 848
La Tuque (Québec) G9X 3P6
Tél. : (819) 523-6153
Télé. : (819) 523-8706

CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT
255, place Chef-Michel-Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0
Tél. : (418) 843-3767
Télé. : (418) 842-1108

CONSEIL DES MONTAGNAIS DU LAC SAINT-JEAN
Siège social
1671, rue Ouiatchouan
Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0
Tél. : (418) 275-5386
Télé. : (418) 275-6212

INSTITUT CULTUREL ET ÉDUCATIF MONTAGNAIS
1034, avenue Brochu
Sept-Îles (Québec) G4R 2Z1
Tél. : (418) 968-4424
Télé. : (418) 968-1841

JAMES BAY CREE CULTURAL EDUCATION CENTRE
Case postale 150
Chisasibi (Québec) J0M 1E0
Tél. : (819) 855-2878
Télé. : (819) 855-2011

KANEHSATAKE CULTURAL CENTRE
Case postale 969
Kanehsatake (Québec) J0L 1B0
Tél. : (450) 638-0880
Télé. : (450) 638-0920

KANIEN'KEHAKA RAOTITIOHKWA CULTURAL CENTRE
Case postale 969
Kahnawake (Québec) J0L 1B0
Tél. : (450) 638-0880
Télé. : (450) 638-0920

KITIGAN ZIBI EDUCATIONAL COUNCIL
41, rue Kikinamage Mikan
Maniwaki (Québec) J9E 3B1
Tél. : (819) 449-1798
Télééc. : (819) 449-5570

LISTUGUJ ARTS AND CULTURAL CENTRE
Direction de l'éducation et de la culture
Complexe Éducation
2, rue Riverside Ouest
Listuguj (Québec) G0C 2R0
Tél. : (418) 788-2248
Télééc. : (418) 788-5980

ONTARIO

BATCHEWANA FIRST NATION
Rankin Reserve
236, rue Frontenac
Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 5K9
Tél. : (705) 759-0914
Télééc. : (705) 759-9171

LAKE OF THE WOODS OJIBWAY CULTURAL CENTRE
Chemin Airport
Case postale 159, route rurale 1
Kenora (Ontario) P9N 3X3
Tél. : (807) 548-5744
Télééc. : (807) 548-1591

NATIVE NORTH AMERICAN TRAVELLING COLLEGE
Route rural 3
Cornwall Island (Ontario) K6H 5R7
Tél. : (613) 932-9452
Télééc. : (613) 932-0092

OJIBWAY AND CREE CULTURAL CENTRE
273, avenue Third, bureau 204
Timmins (Ontario) P4N 1E2
Tél. : (705) 267-7911
Télééc. : (705) 267-4988

OJIBWE CULTURAL FOUNDATION
Case postale 278
West Bay (Ontario) P0P 1G0
Tél. : (705) 377-4902
Télééc. : (705) 377-5460

ONEIDA LANGUAGE AND CULTURAL CENTRE
Case postale 2
Southwold (Ontario) N0L 2G0
Tél. : (519) 652-6227
Télééc. : (519) 652-6397

WIKWEMIKONG INTERPRETIVE / HERITAGE CENTRE
3 chemin Beach, bureau 64
Wikwemikong (Ontario) P0P 2J0
Tél. : (705) 859-2385
Télééc. : (705) 859-2980

WOODLAND CULTURAL CENTRE
Case postale 1506
Brantford (Ontario) N3T 5V6
Tél. : (519) 759-2653
Télééc. : (519) 759-2445

MANITOBA

BROKENHEAD OJIBWAY NATION
Case postale 180
Scanterbury (Manitoba) R0E 1W0
Tél. : (204) 766-2494
Télééc. : (204) 766-2306

CROSS LAKE CULTURAL EDUCATION PROGRAM
Case postale 10
Cross Lake (Manitoba) R0B 0J0
Tél. : (204) 676-2218
Télééc. : (204) 676-2117

DAKOTA OJIBWAY TRIBAL COUNCIL
4820, avenue Portage
Headingley (Manitoba) R4M 1C8
Tél. : (204) 988-5383
Télééc. : (204) 947-5179

EBB and FLOW OJIBWAY NATION EDUCATION BOARD
Poste restante
Ebb and Flow (Manitoba) R0L 0R0
Tél. : (204) 448-2438
Télééc. : (204) 448-2090

INTERLAKE RESERVES TRIBAL COUNCIL
Poste restante
Fairford (Manitoba) R0C 0X0
Tél. : (204) 659-4465
Télééc. : (204) 659-2147

KEESECKOOWENIN FIRST NATION
Case postale 100
Elphinstone (Manitoba) R0J 0N0
Tél. : (204) 625-2004
Télééc. : (204) 625-2042

MANITOBA INDIAN CULTURAL EDUCATION CENTRE
119, avenue Sutherland
Winnipeg (Manitoba) R2W 3C9
Tél. : (204) 942-0228
Télééc. : (204) 947-6564

NORWAY HOUSE FIRST NATION
 Division de l'éducation, de la formation et de
 la culture
 Case postale 250
 Norway House (Manitoba) R0B 1B0
 Tél. : (204) 359-6296
 Téléc. : (204) 359-6262

O-CHI-CHAK-KO-SIPI FIRST NATION
 Crane River (Manitoba) R0L 0M0
 Tél. : (204) 732-2490
 Téléc. : (204) 732-2596

PEGUIS CULTURAL CENTRE
 Bande indienne Peguis
 Case postale 10
 Peguis (Manitoba) R0C 3J0
 Tél. : (204) 645-2359
 Téléc. : (204) 645-2360

PINE CREEK FIRST NATION
 Case postale 70
 Camperville (Manitoba) R0L 0J0
 Tél. : (204) 524-2478
 Téléc. : (204) 524-2801

ROLLING RIVER CULTURAL EDUCATION PROGRAM
 Case postale 145
 Erickson (Manitoba) R0J 0P0
 Tél. : (204) 636-2211
 Téléc. : (204) 636-7823

SAGKEENG CULTURAL CENTRE INC.
 Case postale 742
 Pine Falls (Manitoba) R0E 1M0
 Tél. : (204) 367-2129
 Téléc. : (204) 367-4287

TOOTINAOWAZIIBEENG TREATY RESERVE 292
 Poste restante
 Shortdale (Manitoba) R0L 1W0
 Tél. : (204) 546-3334
 Téléc. : (204) 546-3090

WATERHEN FIRST NATION
 Case postale 106
 Skownan (Manitoba) R0L 1Y0
 Tél. : (204) 628-3373
 Téléc. : (204) 628-3289

WEST REGION TRIBAL COUNCIL
 Indian Cultural Program
 21, 4^e Avenue Nord-Ouest
 Dauphin (Manitoba) R7N 1H9
 Tél. : (204) 638-8225
 Téléc. : (204) 638-8062

SASKATCHEWAN

SASKATCHEWAN INDIAN CULTURAL CENTRE
 103B, avenue Packham, bureau 96
 Saskatoon (Saskatchewan) S7N 4K4
 Tél. : (306) 244-1146
 Téléc. : (306) 665-6520

ALBERTA

BEAVER LAKE CULTURAL PROGRAM
 Sac 5000
 Lac la Biche (Alberta) T0A 2C0
 Tél. : (780) 623-4548
 Téléc. : (780) 623-4659

FROG LAKE INDIAN BAND
 Poste restante
 Frog Lake (Alberta) T0A 1M0
 Tél. : (780) 943-3918
 Téléc. : (780) 943-2336

KEHEWIN COMMUNITY EDUCATION CENTRE
 Case postale 30
 Kehewin (Alberta) T0A 1C0
 Tél. : (780) 826-6200
 Téléc. : (780) 826-5919

MASKWACHEES CULTURAL COLLEGE
 Case postale 360
 Hobbema (Alberta) T0C 1N0
 Tél. : (780) 585-3925
 Téléc. : (780) 585-2080

NINASTAKO CULTURAL CENTRE
 Case postale 232
 Standoff (Alberta) T0L 1Y0
 Tél. : (403) 737-3774
 Téléc. : (403) 737-3786

OLDMAN RIVER CULTURAL CENTRE
 Case postale 70
 Brocket (Alberta) T0K 0H0
 Tél. : (403) 965-3939
 Téléc. : (403) 965-2289

SADDLE LAKE CULTURAL EDUCATION PROGRAM
 Case postale 100
 Saddle Lake (Alberta) T0A 3T0
 Tél. : (780) 726-3829
 Téléc. : (780) 726-3788

SARCEE CULTURAL PROGRAM
 Case postale 135
 3700, chemin Anderson Sud-Ouest
 Calgary (Alberta) T2W 1N0
 Tél. : (403) 238-2677
 Téléc. : (403) 251-0980

SIKSIKA CULTURAL CENTRE
Case postale 1100
Siksika (Alberta) T0J 3W0
Tél. : (403) 734-5100
Télé. : (403) 734-5110

STONEY NATION EDUCATION CENTRE
Case postale 40
Morley (Alberta) T0L 1N0
Tél. : (403) 881-3770
Télé. : (403) 881-2676

COLOMBIE-BRITANNIQUE

CANOE CREEK INDIAN BAND
Poste restante
Dog Creek (Colombie-Britannique) V0L 1J0
Tél. : (250) 440-5645
Télé. : (250) 440-5679

COQUALEETZA CULTURAL EDUCATION CENTRE
Case postale 2370, succursale Sardis Main
Chilliwack (Colombie-Britannique) V2R 1A7
Tél. : (604) 858-9431
Télé. : (604) 858-8488

COWICHAN TRIBES CULTURAL CENTRE
5744, chemin Allenby
Duncan (Colombie-Britannique) V9L 5J1
Tél. : (250) 715-1022
Télé. : (250) 715-1023

EN'OWKIN CENTRE
Compartiment 8, emplacement 50, route rurale 2
Penticton (Colombie-Britannique) V2A 6J7
Tél. : (250) 493-7181
Télé. : (250) 493-5302

HEILTSUK CULTURAL EDUCATION CENTRE
Case postale 880
Waglisla (Colombie-Britannique) V0T 1Z0
Tél. : (250) 957-2626
Télé. : (250) 957-2780

LAKE BABINE BAND
Case postale 879
Burns Lake (Colombie-Britannique) V0J 1E0
Tél. : (250) 692-4700
Télé. : (250) 692-4790

NAMGIS FIRST NATION
Case postale 210
Alert Bay (Colombie-Britannique) V0N 1A0
Tél. : (250) 974-5556
Télé. : (250) 974-5900

NUXALK NATION CULTURAL EDUCATION PROGRAM
Case postale 65
Bella Coola (Colombie-Britannique) V0T 1C0
Tél. : (250) 799-5613
Télé. : (250) 799-5426

SAANICH NATIVE HERITAGE SOCIETY
Case postale 28
Brentwood Bay (Colombie-Britannique) V8M 1R3
Tél. : (250) 652-5980
Télé. : (250) 652-5957

SECWPEPMC CULTURAL EDUCATION SOCIETY
355, autoroute Yellowhead
Kamloops (Colombie-Britannique) V2H 1H1
Tél. : (250) 828-9779
Télé. : (250) 372-1127

SKWAH FIRST NATION
Case postale 178
Chilliwack (Colombie-Britannique) V2P 6H7
Tél. : (604) 792-9204
Télé. : (604) 792-1093

SLIAMMON CULTURAL CENTRE
Route rurale 2, chemin Sliammon
Powell River (Colombie-Britannique) V8A 4Z3
Tél. : (604) 483-3983
Télé. : (604) 483-3009

STO:LO NATION
7201, chemin Vedder, édifice n°1
Chilliwack (Colombie-Britannique) V2R 4G5
Tél. : (604) 858-3366
Télé. : (604) 824-5129

STONEY CREEK ELDERS CULTURAL SOCIETY
Emplacement 12, compartiment 15, route rurale 1
Vanderhoof (Colombie-Britannique) V0J 3A0
Tél. : (250) 567-4916
Télé. : (250) 567-4944

U'MISTA CULTURAL CENTRE
Case postale 253
Alert Bay (Colombie-Britannique) V0N 1A0
Tél. : (250) 974-5403
Télé. : (250) 974-5499

XIT'OLACW COMMUNITY SCHOOL
Chemin Mount Currie
Case postale 604
Mount Currie (Colombie-Britannique) V0N 2K0
Tél. : (604) 894-6131
Télé. : (604) 894-5717

YUKON

CHAMPAGNE/AISHIHIK FIRST NATIONS

Case postale 5310

Haines Junction (Yukon) Y0B 1L0

Tél. : (867) 634-2288

Télé. : (867) 634-2108

TESLIN TLINGIT COUNCIL

Case postale 133

Teslin (Yukon) Y0A 1B0

Tél. : (867) 390-2526

Télé. : (867) 390-2204

YUKON INDIAN CULTURAL EDUCATION SOCIETY

11, promenade Nisutlin

Whitehorse (Yukon) Y1A 3S5

Tél. : (867) 393-9229

Télé. : (867) 668-6577

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

DENE CULTURAL INSTITUTE

Case postale 3054

Hay River (Territoires du Nord-Ouest) X0E 1G4

Tél. : (867) 874-8480

Télé. : (867) 874-3867

GWICH'IN SOCIAL AND CULTURAL INSTITUTE

Case postale 1509

Inuvik (Territoires du Nord-Ouest) X0E 0T0

Tél. : (867) 777-4869

Télé. : (867) 777-7919

CENTRES D'AMITIÉ

ASSOCIATIONS PROVINCIALES ET TERRITORIALES

Northwest Territories Council of
Friendship Centres
8, rue Gagnier, bureau 2
Hay River (Territoires du Nord-Ouest) X0E 1G1
Tél. : (867) 874-2792
Télé. : (867) 874-2894

B.C. Association of Aboriginal
Friendship Centres
506, rue Fort, bureau 200
Victoria (Colombie-Britannique) V8W 1E6
Tél. : (250) 388-5522
Télé. : (250) 388-5502

Alberta Native Friendship Centres Association
10336, 121^e Rue
Edmonton (Alberta) T5N 1K8
Tél. : (780) 423-3138
Télé. : (780) 425-6277

Aboriginal Friendship Centres
of Saskatchewan
1138, avenue Dewdney Est
Regina (Saskatchewan) S4N 0E2
Tél. : (306) 352-8586
Télé. : (306) 352-8590

Manitoba Association of Friendship
Centres
Case postale 716
Winnipeg (Manitoba) R3C 2K3
Tél. : (204) 942-6299
Télé. : (204) 942-6308

Ontario Federation of Indian
Friendship Centres
219, rue Front Est
Toronto (Ontario) M5A 1E8
Tél. : (416) 956-7575
Télé. : (416) 956-7577

Regroupement des centres d'amitié
autochtones du Québec inc.
225, rue Max-Gros-Louis, bureau 250
Village-des-Hurons (Québec) G0A 4V0
Tél. : (418) 842-6354
Télé. : (418) 842-9795

CENTRES D'AMITIÉ

YUKON

Skookum Jim Friendship Centre
3159, 3^e Avenue
Whitehorse (Yukon) Y1A 1G1
Tél. : (867) 633-7680
Télé. : (867) 668-4460

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Zhahti Koe Friendship Centre
Poste restante, case postale 209
Fort Providence (Territoires du Nord-Ouest) X0E 0L0
Tél. : (867) 699-3801
Télé. : (867) 699-4355

Deh Cho Society Centre
10031, avenue 99B
Case postale 470
Fort Simpson (Territoires du Nord-Ouest) X0E 0N0
Tél. : (867) 695-2577
Télé. : (867) 695-2141

Uncle Gabe's Friendship Centre
Case postale 957
Fort Smith (Territoires du Nord-Ouest) X0E 0P0
Tél. : (867) 872-3004
Télé. : (867) 872-5313

Soaring Eagle Friendship Centre
8, rue Gagnier, bureau 2
Hay River (Territoires du Nord-Ouest) X0E 1G1
Tél. : (867) 874-6581
Télé. : (867) 874-3362

Ingamo Hall Friendship Centre
Case postale 1293
Inuvik (Territoires du Nord-Ouest) X0E 0T0
Tél. : (867) 777-2166
Télé. : (867) 777-2837

Rae-Edzo Friendship Centre
Case postale 85
Fort Rae (Territoires du Nord-Ouest) X0E 0Y0
Tél. : (867) 392-6000
Télé. : (867) 392-6093

The Tree of Peace Friendship Centre
Case postale 2667
5009, 51^e Rue
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2P9
Tél. : (867) 873-2864
Télé. : (867) 873-5185

NUNAVUT

Pulaavik Kablu Friendship Centre
Case postale 429
Rankin Inlet (Nunavut) X0C 0G0
Tél. : (867) 645-2600
Télé. : (867) 645-2538

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Tansi Friendship Centre Society
5301, chemin South Access
Case postale 418
Chetwynd (Colombie-Britannique) V0C 1J0
Tél. : (250) 788-2996
Télé. : (250) 788-2353

Nawican Friendship Centre
1320, 102^e Avenue
Dawson Creek (Colombie-Britannique) V1G 2C6
Tél. : (250) 782-5202
Télé. : (250) 782-8411

Hiye'yu LeLum (House of Friendship) Society
5462, autoroute TransCanada, bureau 250
Case postale 1015
Duncan (Colombie-Britannique) V9L 3Y2
Tél. : (250) 748-2242
Télé. : (250) 748-2238

Fort Nelson-Liard Native Friendship Centre
5012, 49^e Avenue
Case postale 1266
Fort Nelson (Colombie-Britannique) V0C 1R0
Tél. : (250) 774-2993
Télé. : (250) 774-2998

Fort St. John Friendship Society
10208, 95^e Avenue
Fort St. John (Colombie-Britannique) V1J 1J2
Tél. : (250) 785-8566
Télé. : (250) 785-1507

Interior Indian Friendship Society
125, rue Palm
Kamloops (Colombie-Britannique) V2B 8J7
Tél. : (250) 376-1296
Télé. : (250) 376-2275

Ki-Low-Na Friendship Centre
442, avenue Leon
Kelowna (Colombie-Britannique) V2B 8J7
Tél. : (250) 763-4905
Télé. : (250) 861-5514

Lillooet Friendship Centre Society
Case postale 2170
357, rue Main
Lillooet (Colombie-Britannique) V0K 1V0
Tél. : (250) 256-4146
Télé. : (250) 256-7928

Conayt Friendship Centre
Case postale 1989
1999, rue Garcia
Merritt (Colombie-Britannique) V1K 1B8
Tél. : (250) 378-5107
Télé. : (250) 378-6676

Mission Indian Friendship Centre
33150-A, avenue First
Mission (Colombie-Britannique) V2V 1G4
Tél. : (604) 826-1281
Télé. : (604) 826-4056

Tillicum Haus Native Friendship Centre
927, rue Haliburton
Nanaimo (Colombie-Britannique) V9R 6N4
Tél. : (250) 753-8291
Télé. : (250) 753-6560

Port Alberni Friendship Centre
35555, 4^e Avenue
Port Alberni (Colombie-Britannique) V9Y 4H3
Tél. : (250) 723-8281
Télé. : (250) 723-1877

Prince George Native Friendship Centre
1600, 3^e Avenue
Prince George (Colombie-Britannique) V2L 3G6
Tél. : (250) 564-3568
Télé. : (250) 563-0924

Friendship House Association of Prince Rupert
744, promenade Fraser
Prince Rupert (Colombie-Britannique) V8J 1P9
Tél. : (250) 627-1717
Télé. : (250) 627-7533

Quesnel Tillicum Society Friendship Centre
319, promenade North Fraser
Quesnel (Colombie-Britannique) V2J 1Y8
Tél. : (250) 992-8347
Télé. : (250) 992-5808

Dze L K'ant Indian Friendship Centre
Case postale 2920
Smithers (Colombie-Britannique) V0J 2N0
Tél. : (250) 847-5211
Télé. : (250) 847-5144

Kermode Friendship Centre
3313, rue Kalum
Terrace (Colombie-Britannique) V8G 2N7
Tél. : (250) 635-4906
Télé. : (250) 635-3013

Vancouver Aboriginal Friendship Centre Society
1607, rue Hastings Est
Vancouver (Colombie-Britannique) V5L 1S7
Tél. : (604) 251-4844
Télé. : (604) 251-1986

First Nations Friendship Centre
2904, 29^e Avenue
Vernon (Colombie-Britannique) V1T 1Y7
Tél. : (250) 542-1247
Télé. : (250) 542-3707

Victoria Native Friendship Centre
610, rue Johnson
Victoria (Colombie-Britannique) V8W 1M4
Tél. : (250) 384-3211
Télé. : (250) 384-1586

Cariboo Friendship Society
99, 3^e Avenue Sud
Williams Lake (Colombie-Britannique) V2G 1J1
Tél. : (250) 398-6831
Télé. : (250) 398-6115

ALBERTA

Athabasca Native Friendship Centre Society
4919, 53^e Rue
Athabasca (Alberta) T9S 1L1
Tél. : (780) 675-3086
Télé. : (780) 675-3063

Bonnyville Canadian Native Friendship Centre
Case postale 5399
4711, 50^e Avenue
Bonnyville (Alberta) T9N 2G5
Tél. : (780) 826-3374
Télé. : (780) 826-2540

Calgary Native Friendship Society
3333, 34^e Avenue Nord-Est
Calgary (Alberta) T1Y 6H2
Tél. : (403) 777-2263
Télé. : (403) 265-9275

Canadian Native Friendship Centre
11205, 101^e Rue
Edmonton (Alberta) T5G 2A4
Tél. : (780) 479-1999
Télé. : (780) 479-0043

Edson Friendship Centre
5023, 3^e Avenue, bureau 13
Edson (Alberta) T7E 1X7
Tél. : (780) 723-5494
Télé. : (780) 723-4359

Nistawoyou Association Friendship Centre
8310, avenue Manning
Fort McMurray (Alberta) T9H 1W1
Tél. : (780) 743-8555
Télé. : (780) 791-4041

Grande Prairie Friendship Centre
10507, 98^e Avenue
Grande Prairie (Alberta) T8V 4L1
Tél. : (780) 532-5722
Télé. : (780) 539-5121

High Level Native Friendship Centre
Case postale 1735
High Level (Alberta) T0H 1Z0
Tél. : (780) 926-3355
Télé. : (780) 926-2038

High Prairie Native Friendship Centre
Case postale 1448
4919, 51^e Avenue
High Prairie (Alberta) T0G 1E0
Tél. : (780) 523-4511
Télé. : (780) 523-3055

Lac La Biche Canadian
Native Friendship Centre
Case postale 2338
10004, 101^e Avenue
Lac la Biche (Alberta) T0A 2C0
Tél. : (780) 623-3249
Télééc. : (780) 623-1846

Sik-Ooh-Kotoki Friendship Centre
1709, 2^e Avenue Sud
Lethbridge (Alberta) T1J 0E1
Tél. : (403) 328-2414
Télééc. : (403) 327-0087

Sagitawa Friendship Centre
Case postale 5083
10108, 100^e Avenue
Peace River (Alberta) T8S 1R7
Tél. : (780) 624-2443
Télééc. : (780) 624-2728

Napi Friendship Association
Case postale 657
622, rue Charlotte
Pincher Creek (Alberta) T0K 1W0
Tél. : (403) 627-4224
Télééc. : (403) 627-2564

Red Deer Native Friendship Society
5015, 48^e Rue, unité 4
Red Deer (Alberta) T4N 1S9
Tél. : (403) 340-0020
Télééc. : (403) 342-1610

Rocky Native Friendship Society
Case postale 1927
4917, 52^e Rue
Rocky Mountain House (Alberta) T0M 1T0
Tél. : (403) 845-2788
Télééc. : (403) 845-3093

Slave Lake Native Friendship Centre
416, 6^e Avenue Nord-Est
Slave Lake (Alberta) T0G 2A2
Tél. : (780) 849-3039
Télééc. : (780) 849-2402

Mannawanis Native Friendship Centre Society
Case postale 1358
4901, 50^e Rue
St. Paul (Alberta) T0A 3A0
Tél. : (780) 645-4630
Télééc. : (780) 645-1980

SASKATCHEWAN

Buffalo Narrows Friendship Centre
Case postale 189
Buffalo Narrows (Saskatchewan) S0M 0J0
Tél. : (306) 235-4660
Télééc. : (306) 235-4544

Moose Mountain Friendship Centre
Case postale 207
Carlyle (Saskatchewan) S0C 1R0
Tél. : (306) 453-2425
Télééc. : (306) 453-6777

Qu'Appelle Valley Friendship Centre
Case postale 240
Fort Qu'Appelle (Saskatchewan) S0G 1S0
Tél. : (306) 332-5616
Télééc. : (306) 332-5091

Île-à-la-Crosse Friendship Centre
Case postale 160
Île-à-la-Crosse (Saskatchewan) S0M 1C0
Tél. : (306) 833-2313
Télééc. : (306) 833-2216

Kikinahk Friendship Centre
Case postale 254
320, rue Boardman
La Ronge (Saskatchewan) S0J 1L0
Tél. : (306) 425-2051
Télééc. : (306) 425-3359

Northwest Friendship Centre
Case postale 1780
Meadow Lake (Saskatchewan) S0M 1V0
Tél. : (306) 236-3766
Télééc. : (306) 236-5451

Battlefords Indian and Métis Friendship Centre
960, 101^e Rue
North Battleford (Saskatchewan) S9A 1K2
Tél. : (306) 445-8216
Télééc. : (306) 445-6863

Prince Albert Indian and Métis Friendship Centre
1409, 1^{re} Avenue Est
Prince Albert (Saskatchewan) S6V 2B2
Tél. : (306) 764-3431
Télééc. : (306) 763-3205

Regina Friendship Centre Corporation
1280, rue Cameron
Regina (Saskatchewan) S4T 2T2
Tél. : (306) 525-1518
Télééc. : (306) 525-1519

Saskatoon Indian and Métis Friendship Centre
168, rue Wall
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 1N4
Tél. : (306) 244-0174
Télé. : (306) 664-2536

Yorkton Friendship Centre
139, rue Dominion
Yorkton (Saskatchewan) S3N 3H9
Tél. : (306) 782-2822
Télé. : (306) 782-3275

Lloydminster Native Friendship Centre
Case postale 1364
4602, 49^e Avenue
Lloydminster (Saskatchewan) S9V 1K4
Tél. : (306) 825-6558
Télé. : (306) 825-6565

MANITOBA

Brandon Friendship Centre
836, avenue Lorne
Brandon (Manitoba) R7A 0T8
Tél. : (204) 727-1407
Télé. : (204) 726-0902

Dauphin Friendship Centre
210, 1^{re} Avenue Nord-Est
Dauphin (Manitoba) R7N 1A7
Tél. : (204) 638-5707
Télé. : (204) 638-4799

Flin Flon Indian-Métis Friendship Association Inc.
57, rue Church
Flin Flon (Manitoba) R8A 1K8
Tél. : (204) 687-3900
Télé. : (204) 687-5328

Lynn Lake Friendship Centre
Case postale 460
625, avenue Gordon
Lynn Lake (Manitoba) R0B 0W0
Tél. : (204) 356-2407
Télé. : (204) 356-8223

Portage Friendship Centre
20, 3^e Rue Nord-Est
Portage la Prairie (Manitoba) R1N 1N4
Tél. : (204) 239-6333
Télé. : (204) 856-2470

Riverton and District Friendship Centre Inc.
Case postale 359
Riverton (Manitoba) R0C 2R0
Tél. : (204) 378-2927
Télé. : (204) 378-5705

Selkirk Friendship Centre
425, rue Eveline
Selkirk (Manitoba) R1A 2J5
Tél. : (204) 482-7525
Télé. : (204) 785-8124

Swan River Friendship Centre
Case postale 1448
1413, rue Main Est
Swan River (Manitoba) R0L 1Z0
Tél. : (204) 734-9301
Télé. : (204) 734-3090

The Pas Friendship Centre
Case postale 2638
81, avenue Edwards
The Pas (Manitoba) R9A 1M3
Tél. : (204) 627-7500
Télé. : (204) 623-4268

Ma-Mow-We-Tak Friendship Centre Inc.
122, croissant Hemlock
Thompson (Manitoba) R8N 0R6
Tél. : (204) 677-0950
Télé. : (204) 677-0970

Indian and Métis Friendship Centre
45, rue Robinson
Winnipeg (Manitoba) R2W 5H5
Tél. : (204) 586-8441
Télé. : (204) 582-8261

ONTARIO

Atikokan Native Friendship Centre
Case postale 1510
309, rue Main, bureau 307
Atikokan (Ontario) P0T 1C0
Tél. : (807) 597-1213
Télé. : (807) 597-1473

Barrie Native Friendship Centre
175, rue Bayfield
Barrie (Ontario) L4M 3B4
Tél. : (705) 721-7689
Télé. : (705) 721-7418

Pine Tree Native Centre of Brant
25, rue King
Brantford (Ontario) N3T 3C4
Tél. : (519) 752-5132
Télé. : (519) 752-5612

Ininew Friendship Centre
Case postale 1499
190, 3^e Avenue
Cochrane (Ontario) P0L 1C0
Tél. : (705) 272-4497
Télé. : (705) 272-3597

Dryden Native Friendship Centre
53, rue Arthur
Dryden (Ontario) P8N 1J7
Tél. : (807) 223-4180
Télé. : (807) 223-7136

Fort Erie Native Friendship Centre
796, chemin Buffalo
Fort Erie (Ontario) L2A 5H2
Tél. : (905) 871-8931
Télé. : (905) 871-9655

United Native Friendship Centre
Case postale 752
516, avenue Portage
Fort Frances (Ontario) P9A 3N1
Tél. : (807) 274-3207
Télé. : (807) 274-4110

Thunderbird Friendship Centre
Case postale 430
301, avenue Beamish Ouest
Geraldton (Ontario) P0T 1M0
Tél. : (807) 854-1060
Télé. : (807) 854-0861

Hamilton Regional Indian Centre
712, rue Main Est
Hamilton (Ontario) L8M 1K6
Tél. : (905) 548-9593
Télé. : (905) 545-4077

Kapuskasing Indian Friendship Centre
24, avenue Byng
Kapuskasing (Ontario) P5N 1W4
Tél. : (705) 337-1935
Télé. : (705) 335-6789

Ne-Chee Friendship Centre
Case postale 241
Kenora (Ontario) P9N 3X3
Tél. : (807) 468-5440
Télé. : (807) 468-5340

Katarokwi Native Friendship Centre
50, avenue Hickson
Kingston (Ontario) K7K 2N6
Tél. : (613) 548-1500
Télé. : (613) 548-1847

N'Amerind Friendship Centre
260, rue Colborne
London (Ontario) N6B 2S6
Tél. : (519) 672-0131
Télé. : (519) 672-0717

Georgian Bay Friendship Centre
175, rue Yonge
Midland (Ontario) L4R 2A7
Tél. : (705) 526-5589
Télé. : (705) 526-7662

Moosonee Native Friendship Centre
Case postale 489
Moosonee (Ontario) P0L 1Y0
Tél. : (705) 336-2808
Télé. : (705) 336-2929

Niagara Regional Native Centre
382, chemin Airport
Niagara-on-the-Lake (Ontario) L0S 1J0
Tél. : (905) 688-6484
Télé. : (905) 688-4033

North Bay Indian Friendship Centre
980, rue Cassells
North Bay (Ontario) P1B 4A6
Tél. : (705) 472-2811
Télé. : (705) 472-5251

Odawa Native Friendship Centre
12, rue Stirling
Ottawa (Ontario) K1Y 1P8
Tél. : (613) 722-3811
Télé. : (613) 722-4667

M' Wikwedong Friendship Centre
1723, 8^e Avenue Est
Owen Sound (Ontario) N4K 3C4
Tél. : (519) 371-1147
Télé. : (519) 371-6181

Parry Sound Friendship Centre
13, rue Bowes
Parry Sound (Ontario) P2A 2X4
Tél. : (705) 746-5970
Télé. : (705) 746-2612

Red Lake Indian Friendship Centre
Case postale 244
1, chemin Legion
Red Lake (Ontario) P0V 2M0
Tél. : (807) 727-2847
Télé. : (807) 727-3253

Indian Friendship Centre
122, rue East
Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 3C6
Tél. : (705) 256-5634
Télé. : (705) 942-3227

Nishnawbe-Gamik Friendship Centre
Case postale 1299
52, rue King
Sioux Lookout (Ontario) P8T 1B8
Tél. : (807) 737-1903
Télé. : (807) 737-1805

N'Swakamok Native Friendship Centre
110, rue Elm Ouest
Sudbury (Ontario) P3C 1T5
Tél. : (705) 674-2128
Télé. : (705) 674-3539

Thunder Bay Indian Friendship Centre
401, rue Cumberland Nord
Thunder Bay (Ontario) P7A 4P7
Tél. : (807) 345-5840
Télé. : (807) 344-8945

Timmins Native Friendship Centre
316, rue Spruce Sud
Timmins (Ontario) P4N 2M9
Tél. : (705) 268-6262
Télé. : (705) 268-6266

Native Canadian Centre of Toronto
16, chemin Spadina
Toronto (Ontario) M5R 2S7
Tél. : (416) 964-9087
Télé. : (416) 964-2111

Council Fire Native Cultural Centre Inc.
439, rue Dundas Est
Toronto (Ontario) M5A 2B1
Tél. : (416) 360-4350
Télé. : (416) 360-5978

Can Am Indian Friendship Centre of Windsor
1100, avenue University Ouest
Windsor (Ontario) N9A 5S7
Tél. : (519)
Télé. : (519)

QUÉBEC

Cree Indian Centre of Chibougamau Inc.
95, rue Jaculet
Chibougamau (Québec) G8P 2G1
Tél. : (418) 748-7667
Télé. : (418) 748-6954

Centre d'amitié autochtone La Tuque inc.
544, rue Saint-Antoine
La Tuque (Québec) G9X 2Y4
Tél. : (819) 523-6121
Télé. : (819) 523-8637

Centre d'amitié autochtone de Québec
234, rue Saint-Louis
Loretteville (Québec) G2B 1L4
Tél. : (418) 843-5818
Télé. : (418) 843-8960

Native Friendship Centre of Montréal
2001, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2X 2T3
Tél. : (514) 499-1854
Télé. : (514) 499-9436

Centre d'amitié autochtone de Senneterre inc.
910, 10^e Avenue
Case postale 1769
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Tél. : (819) 737-2324
Télé. : (819) 737-8311

Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or
1272, 7^e Rue
Val-d'Or (Québec) J9P 6W6
Tél. : (819) 825-6857
Télé. : (819) 825-7515

NOUVEAU-BRUNSWICK

Fredericton Native Friendship Centre
210, rue Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1G9
Tél. : (506) 459-5283
Télééc. : (506) 459-1756

NOUVELLE-ÉCOSSE

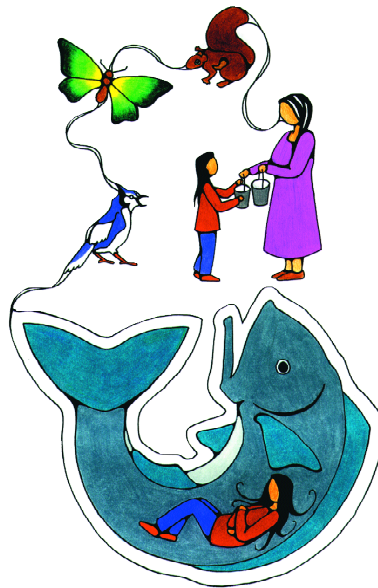
Micmac Native Friendship Centre
2158, rue Gottingen
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3K 3B4
Tél. : (902) 420-1576
Télééc. : (902) 423-6130

TERRE-NEUVE ET LABRADOR

St. John's Native Friendship Centre
716, rue Water
St. John's (Terre-Neuve) A1E 1C1
Tél. : (709) 726-5902
Télééc. : (709) 726-3557

Labrador Friendship Centre
Case postale 767, succursale B
Happy Valley-Goose Bay (Terre-Neuve) A0P 1E0
Tél. : (709) 896-8302
Télééc. : (709) 896-8731

AUSSI OFFERTES



ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES
DESTINÉES AUX JEUNES
DE 4 À 7 ANS



ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES
DESTINÉES AUX JEUNES
DE 8 À 11 ANS